

Projet de Fin d'Etudes

L'APPROCHE PARTICIPATIVE DU PROJET URBAIN : Quel(s) impact(s) sur l'appropriation de l'espace?



2010-2011

CABARET Anne

Directeur de recherche
AUDAS Nathalie

L'APPROCHE PARTICIPATIVE DU PROJET URBAIN :
Quel(s) impact(s) sur l'appropriation de l'espace?

2010-2011

Directeur de recherche

AUDAS Nathalie

CABARET Anne

AVERTISSEMENT

Cette recherche a fait appel à des lectures, enquêtes et interviews. Tout emprunt à des contenus d'interviews, des écrits autres que strictement personnel, toute reproduction et citation, font systématiquement l'objet d'un référencement.

L'auteur de cette recherche a signé une attestation sur l'honneur de non plagiat.

FORMATION PAR LA RECHERCHE ET PROJET DE FIN D'ETUDES EN GENIE DE L'AMENAGEMENT

La formation au génie de l'aménagement, assurée par le département aménagement de l'Ecole Polytechnique de l'Université de Tours, associe dans le champ de l'urbanisme et de l'aménagement, l'acquisition de connaissances fondamentales, l'acquisition de techniques et de savoir faire, la formation à la pratique professionnelle et la formation par la recherche. Cette dernière ne vise pas à former les seuls futurs élèves désireux de prolonger leur formation par les études doctorales, mais tout en ouvrant à cette voie, elle vise tout d'abord à favoriser la capacité des futurs ingénieurs à :

- Accroître leurs compétences en matière de pratique professionnelle par la mobilisation de connaissances et de techniques, dont les fondements et contenus ont été explorés le plus finement possible afin d'en assurer une bonne maîtrise intellectuelle et pratique,
- Accroître la capacité des ingénieurs en génie de l'aménagement à innover tant en matière de méthodes que d'outils, mobilisables pour affronter et résoudre les problèmes complexes posés par l'organisation et la gestion des espaces.

La formation par la recherche inclut un exercice individuel de recherche, le projet de fin d'études (P.F.E.), situé en dernière année de formation des élèves ingénieurs. Cet exercice correspond à un stage d'une durée minimum de trois mois, en laboratoire de recherche, principalement au sein de l'équipe Ingénierie du Projet d'Aménagement, Paysage et Environnement de l'UMR 6173 CITERES à laquelle appartiennent les enseignants-chercheurs du département aménagement.

Le travail de recherche, dont l'objectif de base est d'acquérir une compétence méthodologique en matière de recherche, doit répondre à l'un des deux grands objectifs :

- Développer toute ou partie d'une méthode ou d'un outil nouveau permettant le traitement innovant d'un problème d'aménagement
- Approfondir les connaissances de base pour mieux affronter une question complexe en matière d'aménagement.

Afin de valoriser ce travail de recherche nous avons décidé de mettre en ligne les mémoires à partir de la mention bien.

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier vivement tous ceux qui se sont associés, d'une manière ou d'une autre à ce travail de recherche qui s'est avéré fort enrichissant.

Je tiens avant tout à remercier ma directrice de recherche, Nathalie Audas, doctorante en aménagement, pour son suivi, sa disponibilité, et pour m'avoir encouragée dans mes choix,

Hélène Bailleul, docteur et ingénieur d'études en aménagement de l'espace et urbanisme, pour ses conseils avisés,

Laurence Crochet et Patrick Bertu, tous deux chargés de quartier qui m'ont fait part de leur expérience de terrain et transmis leur intérêt pour l'île de Nantes et ses habitants,

Lénaïc Le Bars, Nolwenn Sartre et d'une façon générale la SAMOA pour m'avoir fourni de nombreuses informations et permis de mieux comprendre le projet urbain de l'île de Nantes,

Anne Legal et Guillaume Jouy de l'agence ACCOORD Nantes, pour leur disponibilité et leur implication dans la vie de ce quartier,

Marcel Baron, habitant volontaire et engagé, pour sa disponibilité et sa gentillesse,

Pierre-François Le Brun, réalisateur, pour son regard critique sur le projet et ses acteurs,

Jean Relet, ancien ouvrier des chantiers, pour son engagement et sa passion,

Juliette et Chloé pour leur soutien moral et leur bonne humeur au quotidien,

Ma sœur Sophie, pour son aide précieuse et ses relectures, de ce travail et de tous ceux effectués depuis ces cinq dernières années d'études.

Remerciements.....	4
Sommaire	5
Préambule	6
Introduction	7
PARTIE 1 : Cadre théorique de la recherche : Le projet urbain aujourd’hui : évolution, caractéristiques et définitions	9
1. Du plan d’aménagement ...Au projet urbain	10
2. Quelle échelle pour le projet urbain ?	14
3. Caractéristiques du projet urbain.....	17
4. Le projet urbain dans le temps : association des dimensions sociales et spatiales à chaque étape	20
5. Le plan guide, matrice-outil évolutive du projet urbain de l’île de Nantes	23
6. Conclusion : Le projet urbain, un outil flexible et évolutif aux multiples acteurs	27
PARTIE 2 : Mise en problématique de la recherche : Participation habitante dans le projet urbain et appropriation de l’espace.....	28
1. La participation habitante, une étape-clé du processus de conception du projet urbain	29
2. Appropriation de l’espace : une résultante logique de la participation habitante ? ...	39
3. Annonce de la problématique et hypothèse.....	41
4. Justification des terrains d’études : un projet urbain, trois terrains d’étude	42
PARTIE 3 : Vérification empirique de la recherche: Projet de l’île de Nantes : quelle participation habitante pour quelle appropriation de l’espace ? .	44
1. Méthodologie	45
2. Techniques d’enquête utilisées : l’entretien et l’observation	47
3. Fiche terrain N°1 : City stade Beaulieu.....	52
4. Fiche terrain N°2 : Jardin des fonderies	54
5. Fiche terrain N°3 : Square de l’île Mabon	56
6. Bilan général de la vérification empirique	58
Conclusion.....	60
Bibliographie.....	62
Table des illustrations	64
Table des matières.....	66

PREAMBULE

Avant de présenter notre travail de recherche, nous souhaitons revenir sur l'intitulé de départ et son évolution. L'intitulé proposé par le directeur de recherche est :

« Le processus d'appropriation de l'espace par les individus : une nouvelle composante du projet d'aménagement? ».

Cette interrogation met en relation deux notions bien différentes qui a priori n'ont pas d'interface commune : le projet d'aménagement et l'appropriation de l'espace. Nous nous sommes donc intéressés dans un premier temps au projet et à ses composantes afin de comprendre comment et à quel moment du processus de projet d'aménagement (que nous assimilerons par la suite au projet urbain) pouvait intervenir l'appropriation de l'espace.

Partant de l'idée que l'appropriation de l'espace était avant tout perceptible auprès des habitants, la caractéristique du projet urbain qui pouvait selon nous avoir le plus de lien avec l'appropriation de l'espace était la participation des habitants à la conception du projet. En effet, nous le verrons plus en détail par la suite, un des aspects importants du projet urbain, qui le différencie de la planification traditionnelle est l'intégration des « destinataires » dans la phase de conception du projet. En vue de cette évolution, nous avons souhaité préciser l'intitulé de la recherche :

**« L'approche participative du projet urbain :
quel(s) impact(s) sur l'appropriation de l'espace? ».**

INTRODUCTION

Depuis une dizaine d'années, le projet urbain apparaît comme outil fondamental de l'urbanisme français et nécessaire au développement urbain. Cet outil est le résultat d'une longue évolution des manières de faire en aménagement du territoire, symbolisant le passage d'une vision de la planification urbaine centralisée, rigide et figée dans le temps vers un urbanisme plus local, souple et évolutif. L'outil projet urbain suit et s'adapte à cette mouvance: il permet d'établir le processus de développement d'un territoire dans le temps, en dessinant ses grandes lignes stratégiques, tout en étant ancré à l'échelle locale, fidèle à ses caractéristiques et à son identité.

Dans notre recherche nous allons nous intéresser à un aspect important de l'outil projet urbain : le fait qu'il construise la ville avec la totalité de ses acteurs dont ses habitants (Pinson, 2000). En effet, le projet urbain s'oppose à la planification traditionnelle, notamment à travers sa logique ascendante et son ouverture démocratique. Il part du projet local, de la ville et de ses habitants pour établir le projet d'ensemble, et propose une démarche concertée de l'urbanisme. Ainsi, les « destinataires » du projet sont invités à participer au projet aux côtés des « acteurs traditionnels » directement impliqués dans le projet. L'adhésion de l'ensemble des acteurs au projet conditionne alors sa réalisation (Thomassian, 2009).

Nous cherchons ici à évaluer les changements engendrés par cette nouvelle manière de faire la ville avec ses habitants. Dans cette logique d'évaluation nous avons choisi d'observer si leur participation dans la conception d'un projet urbain a un impact sur l'appropriation de l'espace. L'appropriation par les habitants étant choisie dans cette recherche comme outil permettant de questionner le projet urbain et son aspect participatif. Nous partons de l'hypothèse que l'implication des habitants dans le processus de conception du projet urbain a un impact sur son appropriation de l'espace. Nous supposons dès lors que si un habitant a participé, d'une manière ou d'une autre à un projet, il sera plus à même de se l'approprier par la suite.

Nos trois terrains d'étude sont localisés à Nantes et intégrés au projet urbain de l'île de Nantes. Aussi, nous avons choisi de mettre en lien ce projet urbain avec les différentes notions abordées dans le développement de cette recherche. En effet, à chaque étape de notre réflexion et à chaque notion théorique abordée, nous mettrons en parallèle leur traduction dans le projet Nantais. Nous pourrons alors confronter la théorie à l'empirie en mettant en exergue le déroulement du projet de l'île de Nantes.

Dans une première partie, nous établirons le cadre théorique de notre recherche. Pour cela, nous avons choisi de détailler les caractéristiques principales du projet urbain, afin de comprendre comment est apparue la participation habitante et de décrire sa mise en œuvre ainsi que son intégration dans le processus de conception du projet urbain.

Ensuite, nous arriverons progressivement à la mise en problématique de notre recherche à travers l'analyse des différents types de participation habitante au projet. Nous donnerons également notre définition de l'appropriation de l'espace nous servant à répondre à notre problématique. L'étude de ces deux notions nous permettra de construire des outils d'évaluation de la participation habitante et de l'appropriation de l'espace qui seront utilisés dans la vérification empirique de notre recherche. Après avoir énoncé notre problématique et nos hypothèses, nous justifierons nos choix de terrain d'étude.

Enfin, la troisième partie sera centrée autour de la vérification empirique de notre recherche. Nous évaluerons, pour chacun des trois terrains d'étude, la participation habitante ainsi que l'appropriation de l'espace selon des critères définis dans les parties précédentes. Cette analyse nous permettra alors de répondre à notre problématique et d'étudier les liens entre participation habitante au processus de conception du projet urbain et appropriation de l'espace.

PARTIE 1 : CADRE THEORIQUE DE LA RECHERCHE

LE PROJET URBAIN AUJOURD'HUI : EVOLUTION, CARACTERISTIQUES ET DEFINITIONS

Nous souhaitons dans un premier temps resituer notre recherche dans un contexte historique particulier. En effet, la notion de projet urbain n'est apparue dans le domaine de l'aménagement du territoire que très récemment en tant que résultat d'une longue et lente évolution des manières de faire en urbanisme. L'apparition du projet urbain correspond au passage d'une planification technique, rigide à une manière de faire plus souple et adaptable qui souhaite intégrer la population dans la démarche du projet.

Dans un second temps, nous analyserons le projet urbain, ses échelles d'application et ses principales caractéristiques afin de comprendre à quel moment et dans quelle mesure apparaît la participation habitante dans le processus projet, objet principal autour duquel s'axe notre recherche.

1. Du plan d'aménagement ...Au projet urbain

Le projet urbain est décrit dans la littérature comme élément majeur de la planification stratégique (Ingallina in Merlin et Choay, 2010). Or cette dernière est un des résultats récents d'une longue évolution des méthodes et savoir-faire en urbanisme, et plus précisément en planification urbaine, définie par Pierre Merlin comme étant un « ensemble d'études, de démarches, voire de procédures juridiques ou financières, qui permettent aux collectivités publiques de connaître l'évolution des milieux urbains, de définir des hypothèses d'aménagement concernant à la fois l'ampleur, la nature et la localisation des développements urbains et des espaces à protéger, puis d'intervenir dans la mise en œuvre des options retenues ». (Merlin, 2010, p586). Afin de mieux définir l'outil projet urbain et de mieux comprendre un de ses enjeux qu'est la participation des habitants dans sa phase de conception, nous choisissons ici de le replacer dans son contexte et dans l'histoire de la planification urbaine.

1.1.Des origines à la reconstruction d'après-guerre

La planification urbaine apparaît en France à la fin du XIXe siècle avec le courant hygiéniste de l'époque. En effet, à travers l'article 136-3 de la loi du 5 Avril 1884 et la loi fondamentale des communes qui leur impose un plan général de nivellement et d'alignement, ou encore les règlements sanitaires du 15 février 1902, les préoccupations de santé publique et d'hygiène vont apporter les premiers plans d'aménagement. Vient s'ajouter à cela le souhait de sauvegarder les monuments historiques, les paysages qui vont eux aussi apporter de nouveaux outils de gestion de l'espace.

La période d'entre-deux guerres voit naître d'autres types de plan, avec, en plus de l'hygiène une importante préoccupation sociale, c'est l'apparition des premiers plans d'aménagement, d'embellissement et d'extension en 1919, uniquement destinés à un certain type de villes répondant à des critères démographiques (Perrin, S-M. Gauthier in Merlin et Choay, 2010).

La formalisation de la notion d'aménagement du territoire date quant à elle de la période d'après-guerre correspondant à la reconstruction (Bailleul, 2009). C'est le début d'une longue période où l'Etat sera le principal voire l'unique acteur de la planification urbaine, les communes restant au second plan. Ce centralisme parfait permettra de faire sortir de terre un grand nombre de projets, faisant passer le concept de l'efficacité avant celui de la participation (Perrin, S-M. Gauthier. in Merlin et Choay, 2010). En effet, à cette époque le terrain de la participation des habitants dans les projets d'aménagement n'est pas encore exploré.

1.2.Explosion urbaine et aménagement de masse (années 1950-1970)

Cette approche globale du territoire national, ou planification étatique, visant l'équité entre les territoires (Bailleul, 2009) va se poursuivre durant la période des trente glorieuses, et va planifier le développement de manière uniforme sur tout le territoire français. Cette période s'inscrit dans une vision keynesienne, entre planification industrielle et planification étatique (Bailleul, 2009) et va permettre un développement du territoire rapide et spectaculaire avec notamment la construction de grands ensembles répondant au besoin en équipement et à la forte demande en logement de l'époque due notamment aux différentes vagues d'immigration. De nombreux textes de loi et outils législatifs vont alors être créés : la Loi d'Orientation Foncière (LOF) de 1967, véritable pierre de touche des années 1970 et suivantes avec la création des Plan d'Occupation des Sols (POS), Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU), et Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) va faciliter ce développement et la planification du territoire (Perrin, S-M. Gauthier in Merlin et Choay, 2010).

La volonté de localiser les politiques en matière d'aménagement ne va venir que plus tard, avec comme élément annonciateur la création des métropoles d'équilibre par la DATAR en 1963 qui va commencer à régionaliser la planification et s'éloigner du centralisme de l'époque.

La période des années 1970 marque également le début des grandes crises économiques dues notamment aux chocs pétroliers successifs et va déclencher le repli progressif de l'état en matière d'aménagement du territoire : « en raison de l'incertitude sur l'évolution des marchés mondiaux, de l'ampleur de la crise, et l'écart entre les objectifs et la réalité, certains commencent à s'interroger sur la fiabilité et l'utilité même de l'exercice de la planification » (De Gaulle in Bailleul, 2009, p33). Commence alors une longue période où l'état va se voir peu à peu retirer son rôle central d'aménageur au profit d'une multitude d'acteurs, qu'ils soient « traditionnels » : aménageurs, professionnels, élus ; ou « destinataires » : habitants, associations, conseil de quartier (Thomassian, 2009).

1.3.Décentralisation et apparition de la planification stratégique (années 1980)

Par étapes successives, la vision globale et étatique de la planification urbaine va disparaître au profit d'une planification dite stratégique. Le premier septennat de François Mitterrand et la loi du 7 janvier 1983 sur la régionalisation vont marquer un tournant important en matière d'aménagement : les communes deviennent libres d'élaborer leurs propres documents d'urbanisme (POS et SDAU principalement). Ce changement est notamment dû aux différentes critiques adressées à la planification étatique, considérée comme mode d'action autoritaire ne prenant pas assez en compte l'avis et la parole de ses habitants (Bailleul, 2009), ainsi que la spécificité de chaque territoire. L'apparition des collectivités locales dans le paysage de l'aménagement français va engendrer une nouvelle formulation dans la planification : celle non plus d'une vision pour un seul territoire mais d'une stratégie pour chaque territoire (Bailleul, 2009). Il va également être question d'intégrer les habitants dans le projet urbain, de récolter leur avis, de les informer des étapes du projet. Ces nouveaux éléments vont définir les bases d'un urbanisme local, en lien avec ses habitants, défini notamment par Philippe Verdier comme « urbanisme participatif » qui verra le jour dans les années 1990-2000.

Selon Gilles Novarina, les modalités de l'aménagement du territoire « débouchent sur une redistribution des pouvoirs au profit des communes, plus particulièrement des villes, grandes ou moyennes. La réduction des subventions de l'Etat conduit les collectivités

locales à construire des partenariats avec les acteurs privés (investisseurs bancaires, entreprises privées spécialisées dans la gestion de services publics urbains) » (Novarina in Bailleul, 2009, p. 34). La municipalisation des compétences en urbanisme va alors encourager une gestion privée adaptée à la gestion urbaine : chaque commune a son projet, sa propre logique, et met en place ses projets stratégiques (Ingallina, 2001). Les villes vont entrer en concurrence entre elles et tenter d'attirer les investisseurs, comme les entreprises peuvent attirer des clients. Les maires sont alors qualifiés de « maire-manager » et vont utiliser de nouveaux outils conceptuels pour augmenter leur attractivité, comme l'outil projet urbain, et ainsi définir leur projet stratégique. Cet aspect va dessiner la deuxième caractéristique majeure du projet urbain, celle de la stratégie territoriale, de l'action globale pour un territoire avec pour but principal celui d'attirer les investisseurs.

1.4. Vision globale de l'urbanisme et projet urbain (années 2000)

Cet aspect commercial de l'urbanisme va peu à peu évoluer, suite aux différentes critiques reprochant aux acteurs de l'aménagement une trop faible prise en compte de l'aspect social et de la population. En 2000, la Loi Solidarité Renouvellement Urbain (SRU) définit le cadre de ce changement, en adaptant les documents d'urbanisme (création des Plan Locaux d'Urbanisme (PLU) et des Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)) et les textes législatifs au contexte actuel, révisant le dispositif de planification urbaine établi par la LOF de 1967.

Le SCoT est alors plus large que le SDAU, et intègre un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui prend en compte à la fois les politiques du logement, le développement économique, les loisirs, les équipements tout en veillant au respect de la mixité des activités, et à la mixité sociale. Un PADD se retrouve également dans le PLU à l'échelle communale, où il définit les besoins actuels et les objectifs futurs dans tous les domaines du territoire. Cette démarche oblige les communes à mettre en place une enquête publique précédée d'un débat public (Perrin, S-M. Gauthier in Merlin et Choay, 2010), et va marquer l'évolution de l'urbanisme vers une démarche favorisant la participation des habitants.

Une des lois phare en termes d'intégration de la population au projet d'aménagement va également être celle du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité. Cette loi a comme principal objectif d'associer plus largement les citoyens aux décisions locales et d'assurer la transparence du processus d'élaboration des projets d'aménagement et d'équipement ainsi que la participation du public à l'élaboration des grands projets. Elle va systématiser et réglementer le principe des conseils de quartier, avec par exemple, pour les communes de 20 000 habitants et plus une division par quartier et l'attribution à chacun d'entre eux d'un conseil de quartier.

En parallèle de cette évolution vers un urbanisme local et participatif, la planification urbaine devient de plus en plus dynamique et globale et le plan d'aménagement se transforme peu à peu en projet stratégique. De nouvelles préoccupations apparaissent comme celle concernant le développement durable, et l'accent est également mis sur le social et la culture. L'outil projet urbain s'intègre dans cette mouvance vers le souhait d'un aménagement global et durable. En effet, le projet urbain est défini par Patrizia Ingallina comme une série d'actions concrètes (et pas seulement spatiales) obéissant à une stratégie globale, marquant bien le passage de la planification technocratique, stricte et imposée à une planification démocratique et négociée entre les acteurs.

A travers cet historique de la planification urbaine en France, nous pouvons constater qu'il se dessine deux aspects importants de la planification stratégique et de son outil le projet urbain :

- Un aspect stratégique, globalisateur qui vise à attirer les investisseurs, et qui encourage la compétition entre les villes et la pensée globale de l'urbanisme à l'échelle de la ville ou de l'agglomération,
- Un second aspect plus local, qui va encourager la démarche participative et l'intégration des habitants dans le projet, à une échelle plus restreinte.

Le projet urbain de l'île de Nantes, avec ses 340ha et son rayon d'influence nationale voire internationale répond à cet aspect globalisateur et stratégique de la planification urbaine actuelle. Cependant, il agit également plus localement à l'aide de son outil phare, le plan guide : il permet d'intégrer à cette logique globale des projets de plus petite taille ou le second aspect, plus local de la planification stratégique sera visible. Etant donné son ambivalence, il est difficile de définir, pour un projet urbain de ce type une échelle précise d'application.

2. Quelle échelle pour le projet urbain ?

L'échelle du projet urbain est difficile à définir. En fonction de l'interlocuteur (élu, aménageur, habitant), ce terme est employé pour une multitude d'échelles, parfois même en remplacement du projet d'architecture. Principalement à travers le texte de Patrizia Ingallina, nous allons tenter de définir les différentes échelles du projet, et de les appliquer à notre cas d'étude, le projet de l'île de Nantes.

2.1. Le projet urbain, entre local et global

Ici, nous plaçons le projet urbain d'une manière générale selon son aspect global et stratégique, et tentons de définir les différents types de projets selon leurs caractéristiques et leur territoire de mise en œuvre.

On entend, en fonction des acteurs qui l'emploient, différents termes se rattachant à l'outil projet urbain : projet de ville, projet d'agglomération ou encore projet urbain local. En effet, la notion de projet urbain peut prendre différentes appellations et surtout concerner des dimensions d'espaces très différentes :

- « La réhabilitation, la restructuration lourde ou la création, d'un quartier d'habitation ou d'activités de quelques dizaines à plusieurs milliers de logements ou de mètres carrés de locaux d'entreprise ;
- la restructuration du centre d'une commune péri-urbaine ou celle d'un centre historique d'une grande ville ;
- la planification stratégique, dès lors que l'on accepte l'idée que le projet urbain prime sur le règlement et les logiques d'infrastructures : on met en place une règle urbaine à partir d'un projet, d'une intention de composition, d'un programme et pas à partir du droit des sols, ou de calculs d'infrastructures. » (Verdier, 2009, p173).

Pour connaître l'échelle à laquelle correspond le projet urbain, il faut dans un premier temps savoir à quel niveau les politiques d'aménagement des espaces urbains sont décidées (Ingallina, 2001) : agglomération, ville, chaque projet ne dépend pas forcément de la même échelle de décision.

Comme nous l'avons vu dans la partie précédente retraçant l'histoire de la planification urbaine, le passage d'une vision étatique vers une vision plus locale de l'aménagement où chaque commune élabore sa propre stratégie territoriale va multiplier les combinaisons possibles et le nombre d'outils utilisables. Cette décentralisation va également engendrer une multitude d'échelles possibles pour le projet urbain. Par la même occasion, la gestion urbaine hérite des principes de la gestion privée, et subit comme principale transformation, le passage de la vision quantitative de l'aménagement vers une vision plus qualitative : une identité forte est recherchée par chaque territoire, et doit s'adapter à son environnement (Ingallina, 2001). Ce lien avec la gestion privée s'accompagne aussi de la nécessité d'un partenariat entre communes et d'un projet cohérent à une échelle plus large, celle de l'agglomération.

Malgré les difficultés à mettre en place cette logique supracommunale, elle reste nécessaire, la programmation (transports, économie, habitat) étant maintenant obligatoirement située à l'échelle de l'agglomération.

Deux échelles spatiales sont alors mises en avant : la commune et l'agglomération qui en regroupe plusieurs. Le projet stratégique local (commune) doit prendre en compte les stratégies engagées à l'échelle supracommunale (agglomération) et inversement.

L'échelle supracommunale a notamment été renforcée par la loi SRU de 2000 et la mise en place des SCoT, plaçant l'agglomération comme échelle clé de la planification urbaine. Ce processus itératif où les échelles de la ville et de l'agglomération s'articulent, va conduire à l'élaboration d'un projet urbain global (pour le distinguer du projet urbain) (Ingallina, 2001).

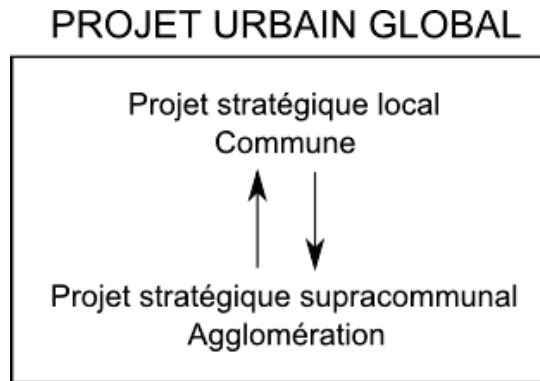


Schéma 1 : Le projet urbain global
Réalisation : Anne Cabaret

2.2. Emboîtement des activités de planification

D'après Hélène Bailleul : « Le projet urbain est ainsi décliné à plusieurs échelles, allant du supracommunal (agglomérations, pays, communautés) jusqu'à l'infra-communal (quartiers, espaces publics, bâtiment). L'objectif de la planification n'est plus de répondre à des besoins chiffrés à priori, mais bien d'articuler différents niveaux d'emboîtements (échelles spatiales) et niveaux de réflexion (du stratégique à l'opérationnel). » (Bailleul, 2009 p59). Patrizia Ingallina propose d'illustrer cet emboîtement par le schéma suivant :

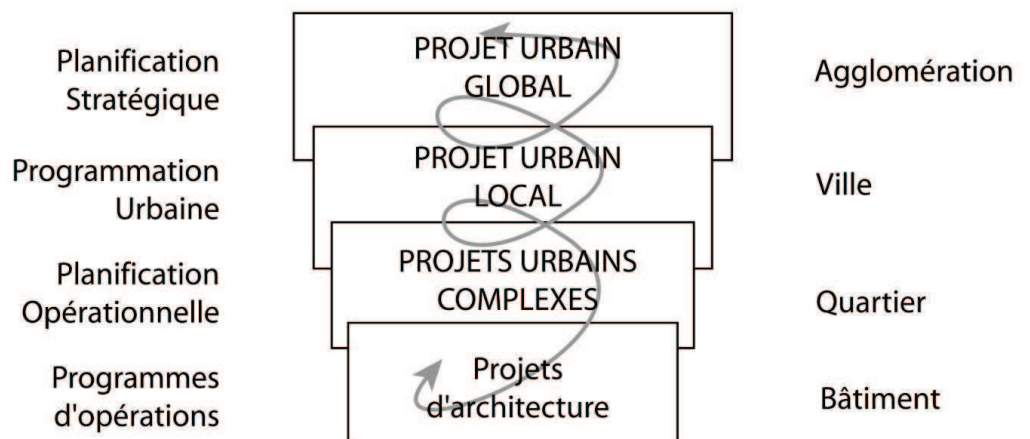


Schéma 2 : L'emboîtement des activités de planification
Source : Ingallina, 2001, p37, réalisation : Bailleul, 2009.

Nous retiendrons ici que la flèche dessinée sur le schéma représente la cohérence qu'il est nécessaire d'obtenir lors de la planification urbaine d'un territoire, et ce, malgré toutes les difficultés que la multiplicité d'échelles et d'acteurs engendre.

Pour notre cas d'étude, celui du projet urbain de l'île de Nantes, nous pouvons définir le projet comme relevant d'un « projet urbain global » à l'échelle supracommunale d'un point de vue stratégique: en effet, ce projet à visée nationale voire internationale va avoir des répercussions sur les différents niveaux de la planification. Nos terrains d'études quant à eux seront considérés comme des « projets urbains complexes », se situant à l'échelle d'un quartier et répondant aux stratégies du projet urbain global en agissant sur l'échelle locale. Nous décrirons plus tard dans notre recherche nos différents terrains d'étude.

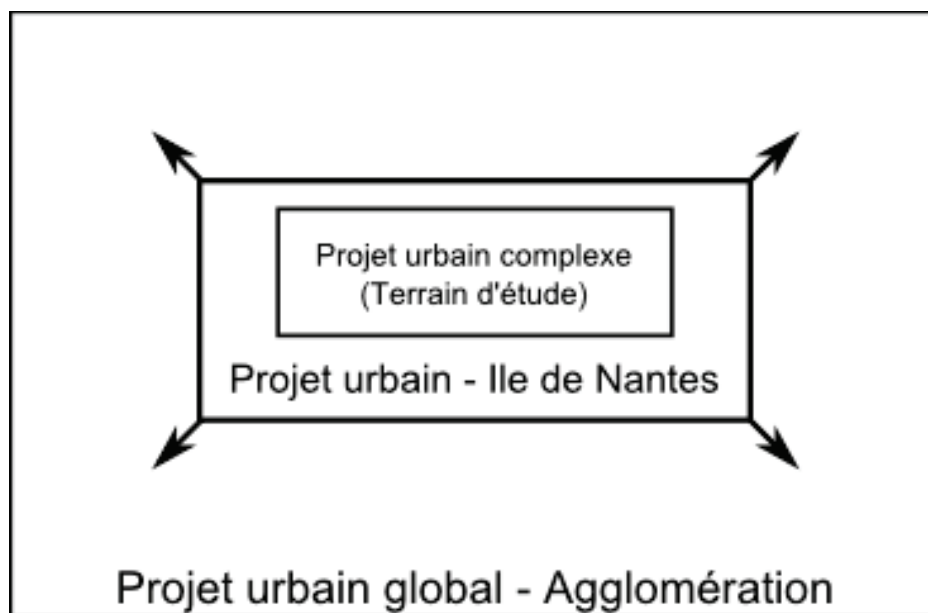


Schéma 3 : Projet urbain de l'île de Nantes : emboîtement des échelles
Réalisation : Anne Cabaret

3. Caractéristiques du projet urbain

Le projet urbain, est présenté comme un des outils principaux de la planification stratégique des villes. De nombreuses descriptions ou définitions sont proposées dans la littérature. Patrizia Ingallina parle par exemple des trois « valeurs » du projet urbain : politique, économique et financière et architecturale et urbanistique.

Pour illustrer et présenter de manière claire et synthétique les grands principes du projet urbain, nous choisissons ici la description de Philippe Verdier, qui compte cinq caractéristiques indissociables à la notion actuelle de projet urbain, et tentons de la mettre en lien avec les « principes du projet urbain » énoncés par Daniel Pinson afin d'avoir une vision théorique globale du projet urbain.

3.1.Caractéristique n°1 : Le projet urbain est évolutif et porte sur le temps long

Dans cette caractéristique, Philippe Verdier décrit le projet urbain dans le temps. Contrairement au projet architectural, le projet urbain n'a pas une portée finie, et ne vise pas la fin d'une œuvre, d'un bâtiment, mais engage un processus, une démarche au long terme qui inclut l'héritage du passé, tout en proposant un futur souple. Il est également évolutif et va pouvoir s'adapter aux changements (d'ordre politique, économique, ou encore environnemental), aux évolutions naturelles d'un territoire. Le projet urbain est donc pensé comme un dispositif ouvert : ouvert au temps, aux aléas (politiques et économiques), et à la négociation (Pinson, 2000). Ce dernier élément va particulièrement nous intéresser : la négociation, notamment avec les destinataires du projet augmente considérablement le temps du processus de conception d'un projet, raison bien souvent suffisante pour limiter voire supprimer cette étape, pour plus de rapidité et d'efficacité dans la prise de décision.

3.2.Caractéristique n°2 : Le projet urbain intègre plusieurs échelles

Le projet urbain est « pensé de loin et de près » : il permet de voir les choses à différentes échelles : celle du piéton, de ses rues, de son quartier mais également celle plus générale, en vue aérienne qui prend en compte la globalité d'un territoire. Ces différentes échelles se retrouvent dans les représentations du projet qui doivent être « à la fois faciles à comprendre et conformes aux règles de l'art ». Ces représentations se révèlent bien souvent être des outils efficaces dans la communication et dans l'échange autour d'un projet.

Comme nous l'avons vu précédemment, le projet urbain peut s'appliquer à des espaces très différents de par leurs caractéristiques, mais également de par leur taille respective. En effet, le projet urbain peut « concerner des « dimensions espaces » très différentes » (Verdier, 2009): en s'appliquant à un centre d'une commune péri-urbaine comme à l'ensemble du centre historique d'une grande ville.

3.3.Caractéristique n°3 : Le projet urbain est unique et local dans un monde globalisé

Le projet urbain est contextualisé, et n'est pas en théorie interchangeable. En effet, le projet urbain est créé en fonction d'un lieu, de son histoire et de son identité. Philippe Verdier utilise alors l'expression d'un « projet unique pour un lieu unique ». Il est pensé avec la ville existante, en non contre elle ou en dehors d'elle, comme reproduction de la ville sur elle-même et non comme croissance ou étalement de la ville (D. Pinson, 2000). Par exemple, le projet urbain de l'île de Nantes prend peu à peu forme sur un territoire industriel en friche. Alexandre Chemetoff a pensé ce projet comme une évolution de l'île, en préservant la mémoire du lieu, et en laissant les traces de son passé industriel.

L'adjectif unique est aussi employé pour l'aspect artistique et créatif du projet urbain : en plus d'être basé sur une démarche pragmatique et technique, il intègre une « démarche artistique ainsi qu'une réflexion approfondie sur le paysage, une réflexion sur le sens des espaces à créer » (Verdier, 2009).

3.4.Caractéristique n°4 : Le projet urbain absorbe et traduit les aspirations des habitants

Le projet urbain est pensé en rapport avec la totalité des acteurs de la ville (dont les habitants) et non en dehors ou contre eux. (Pinson, 2000). Il doit « aider les habitants à accoucher de leur projet d'habiter » (Verdier, 2009), en les consultant, notant leur avis, leurs impressions, leurs envies pour leur propre environnement urbain. Le « projet d'habiter » est défini ici comme étant « la capacité à inscrire dans l'espace en mode de vie qui vous corresponde dans lequel on puisse se reconnaître » (Verdier, 2009). Cette démarche doit être, selon Philippe Verdier, une démarche itérative et montante, allant de l'habitant vers le décideur afin que la création d'un projet urbain partagé soit possible. Le projet urbain doit être négocié, partir d'un consensus entre les différentes couches sociales de la population et déboucher sur un réel projet d'aménagement structuré. « La phase « d'accouchement » du projet partagé consiste à faire en sorte que chaque partenaire retrouve dans les esquisses, scénarios ou hypothèses de programme, quelque chose qu'il a amené au départ » (Verdier, p176).

Philippe Verdier propose le schéma suivant pour illustrer les étapes de ce « projet urbain partagé » :

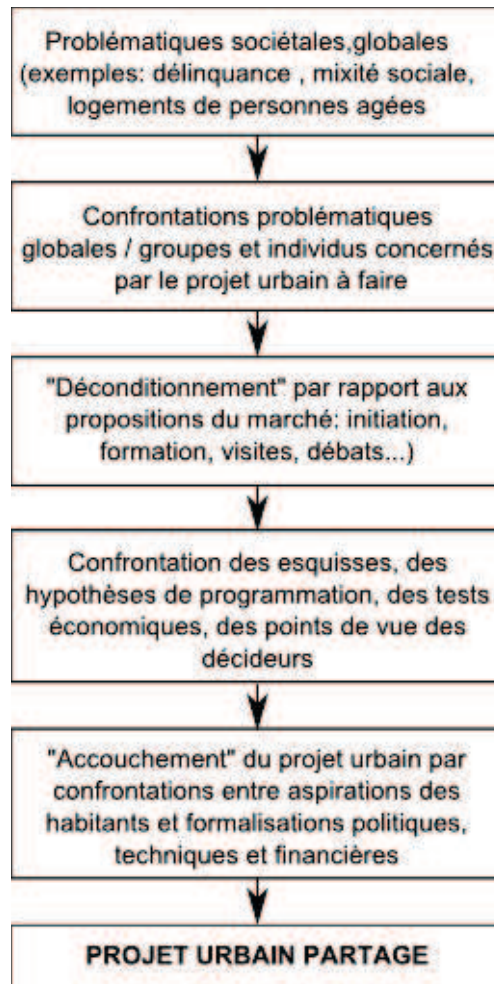


Schéma 4 : Les étapes du projet urbain partagé
Source : Verdier, 2009, p175, réalisation : Anne Cabaret

Ce « projet urbain partagé » est repris dans les différentes étapes du projet urbain participatif et correspond principalement à l'étape 3 que nous aborderons par la suite. Il est au cœur de notre travail de recherche : nous cherchons ici à définir la participation intégrée dans le processus du projet urbain afin de voir en quoi cette caractéristique du projet urbain peut influencer l'appropriation de l'espace par ses habitants. Ce « projet urbain partagé » pourra donc être en quelques sortes l'objectif à atteindre et le résultat d'une participation habitante efficace.

3.5. Caractéristique n°5 : Le projet urbain est fonctionnel, durable est faisable

En plus d'incarner la traduction des envies de ses habitants, le projet urbain doit répondre à des caractéristiques plus techniques et concrètes. Il doit assurer les fonctionnalités fondamentales nécessaires au bon fonctionnement de la ville. Il doit également prendre en considération les exigences actuelles de la société en termes d'énergie, d'émissions de gaz à effet de serre par exemple. Enfin, il doit respecter les contraintes économiques de la commune ou de l'agglomération à son initiative. Philippe Verdier parle donc ici de durabilité financière, environnementale et sociale.

A travers ces cinq caractéristiques du projet urbain, nous avons une vision globale des objectifs auxquels le projet urbain doit répondre. Dans le cadre de notre recherche, nous nous intéresserons à la quatrième caractéristique, qui décrit l'aspect concerté, partagé du projet urbain.

4. Le projet urbain dans le temps : association des dimensions sociales et spatiales à chaque étape

Philippe Verdier propose une méthode, en cinq étapes du projet urbain participatif, qui est pensé et réalisé avec l'ensemble des acteurs concernés, dont les habitants. Cette méthode ne correspond pas forcément à celle employée dans la majorité des projets urbains, mais donne une idée de la temporalité du projet et nous permet de situer dans le temps l'intervention de la population dans le projet. Elle correspond en quelques sortes à une méthode « idéale » si l'on souhaite aboutir à un projet urbain partagé.

Il propose le schéma de synthèse suivant :

Tableau 1 : Les cinq étapes du projet urbain participatif
Source : Verdier, 2009, p179 - Réalisation : Anne Cabaret

Nous choisissons ici de détailler l'étape 3 de cette méthode « Images exemples et concertation », correspondant à la seconde étape de « l'accouchement du projet partagé » car c'est lors de cette étape qu'intervient la participation de la population au projet dans le but de faire émerger un parti d'aménagement partagé conjointement avec les acteurs du projet urbain.

Cette étape ne se résume pas à une simple communication autour du projet dans le but de faire adhérer au projet, mais doit instaurer un réel débat entre les acteurs traditionnels et les habitants. Pour faciliter les échanges, l'auteur propose une présentation d'images-exemples qui définissent les volumes, des vues en perspective du futur projet sans pour autant aller jusqu'aux détails architecturaux qui risqueraient de figer le projet et de bloquer le dialogue. Cet outil, plus parlant, pourra alors être utilisé comme support au débat et à la discussion et sera modifié à chaque étape de la concertation. L'organisation du débat avec le public est une étape délicate, la concertation pouvant très vite « dérapier, s'enliser, dériver dans des oppositions stériles, ou aboutir à un consensus « mou » » (Verdier, 2009, p 233). Le rôle de l'assistance à maîtrise d'ouvrage sera alors crucial : il faudra formuler les propositions, donner des partis d'aménagement qui soient suffisamment ouverts à la discussion et sur lesquels chacun pourra donner son avis, entre avantages et inconvénients. Ces échanges devront se faire en plusieurs étapes, qui permettront à chaque fois de présenter le projet en évolution. La décision finale, prise par les élus devra alors tenir compte de ces ateliers, et des propositions qui ressortiront de ce travail dans le temps (environ quatre mois « d'allers-retours » et de débat).

Cette rapide description de la concertation selon Philippe Verdier sera, dans le cadre de notre recherche, une sorte de modèle à suivre si l'on souhaite intégrer de manière pertinente les habitants au processus de conception du projet. Nous verrons par la suite comment se passe et quelle forme prend cette concertation en réalité, avec l'étude du projet île de Nantes.

Une fois cette étape réalisée, Philippe Verdier propose l'étape « plan guide, communication et négociations ». Cette étape nous permet d'introduire nos terrains d'étude à travers l'outil de planification urbaine employé par Alexandre Chemetoff afin d'aménager l'île de Nantes.

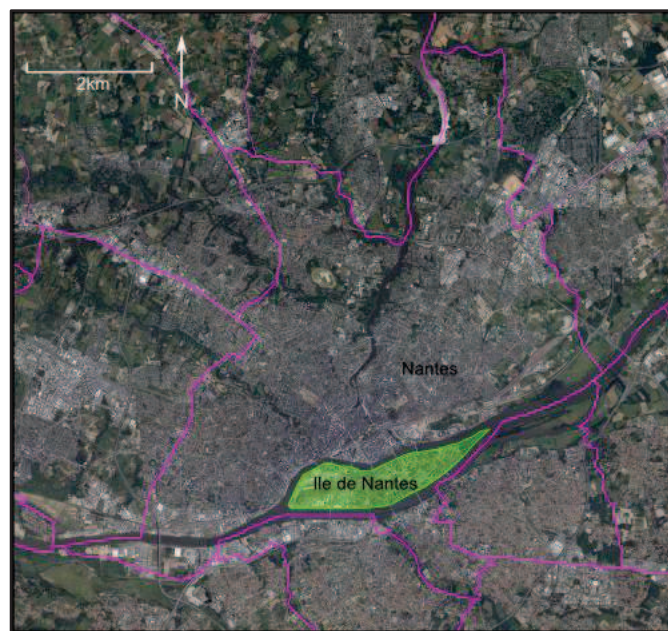
5. Le plan guide, matrice-outil évolutive du projet urbain de l'île de Nantes

Dans les étapes du projet urbain énoncées par P. Verdier, le « plan-guide » apparaît dans la quatrième phase, défini comme « un document qui permet à tout à chacun de comprendre aisément les grandes orientations d'un projet urbain en les justifiant de manière claire et lisible » (Verdier, 2009, p238). Il donne comme autres dénominations possibles un « plan ou schéma de référence », un « guide pour l'aménagement » ou encore un « document d'intentions urbaines ». Il permet de mettre sur plan les intentions des décideurs du projet, de les diffuser largement au public, sans pour en autant être figé et restant ouvert à de nouvelles solutions ou propositions. Cet outil a permis à Alexandre Chemetoff de remporter le concours d'architectes lancé par la ville de Nantes en 1999 et de tracer de manière évolutive les nouvelles lignes de l'île de Nantes. Nous présentons ici une rapide mise en contexte rappelant les enjeux, l'histoire du projet afin de comprendre en quoi cet outil était adapté à ce projet.



carte 1 : Localisation de Nantes

Source : Google Earth – Réalisation : Anne Cabaret



Carte 2 : Localisation de l'île de Nantes

Source : Géoportail – Réalisation : Anne Cabaret

Suite à la fermeture des chantiers navals Nantais sur l'île en 1987, la mairie de Nantes, passée à gauche depuis 1989 décide de couper court aux envies d'un projet affairiste de l'opposition (« zone internationale atlantique ») et lance les premières études sur l'île de Nantes. En 1992, l'étude exploratrice de l'architecte Dominique Perrault émet l'idée que l'unicité de l'île est possible (Devisme, 2007). En effet, l'île de Nantes est depuis des années divisée en plusieurs secteurs bien distincts matériellement mais également dans l'esprit des Nantais. A l'ouest, le territoire est fortement marqué par l'activité industrielle, les chantiers navals et ses entrepôts. A l'est s'opère depuis les années 1960 (époque du remblai de cette partie de l'île) différentes grandes opérations immobilières reflétant tous les courants architecturaux des quarante dernières années et donnant aujourd'hui à ce quartier une forme étrange, entre grands immeubles et délires

territoire encore peu défini comme une seule et même île, de rappeler son unicité géographique, mais également de traquer les intentions de l'urbaniste.

Plus qu'une représentation, le plan guide est un élément de méthode pour la fabrique urbaine (Devisme, 2007) car il reste évolutif : il présente les lignes les volumes proposés par Chemetoff pour dessiner l'île et l'aménager par les espaces publics. Remis à jour tous les trois mois en fonction des échanges entre maîtrise d'ouvrage, les atelier de l'île (maîtrise d'œuvre créée par Chemetoff et installée sur l'île), et autres acteurs du projet, ce plan au 5000^e prend forme dans le temps et représente fidèlement l'évolution des intentions et des décisions prises pour le projet, sans pour autant avoir de règles, de règlements rigides.



Figure 1 : Le plan guide en 2003
Copyright : © Ain/Samoa



Figure 2 : Le plan guide en 2008
Copyright : © Ain/Samoa

La mise en place d'une maîtrise d'ouvrage déléguée au projet, la Société d'Aménagement de la Métropole Ouest Atlantique (SAMOA) en 2003 permet de mieux orchestrer les échanges, et d'organiser les relations entre la maîtrise d'œuvre et les différents acteurs publics et privés. Ces échanges restent cependant qu'entre professionnels : les habitants et associations n'ont eu accès à ce document de travail qu'au début de la démarche, lors de la création de l'outil.

L'aspect réglementaire, nécessaire à la mise en œuvre du projet apparaîtra dans d'autres documents : adaptation du PLU, mise en place d'une ZAC intégrant 197 ha sur 340 de l'île. Le quadrillage de l'île en vingt quatre secteurs avec pour chacun d'entre eux, fonction de leur objectif : phasage, études de faisabilité et mise en place de consultation auprès de promoteurs-investisseurs publics ou privés, permettra la réalisation des opérations sur les espaces publics et sur les immeubles et leur répartition dans le temps, le tout orchestré par la SAMOA et l'atelier de l'île de Chemetoff.

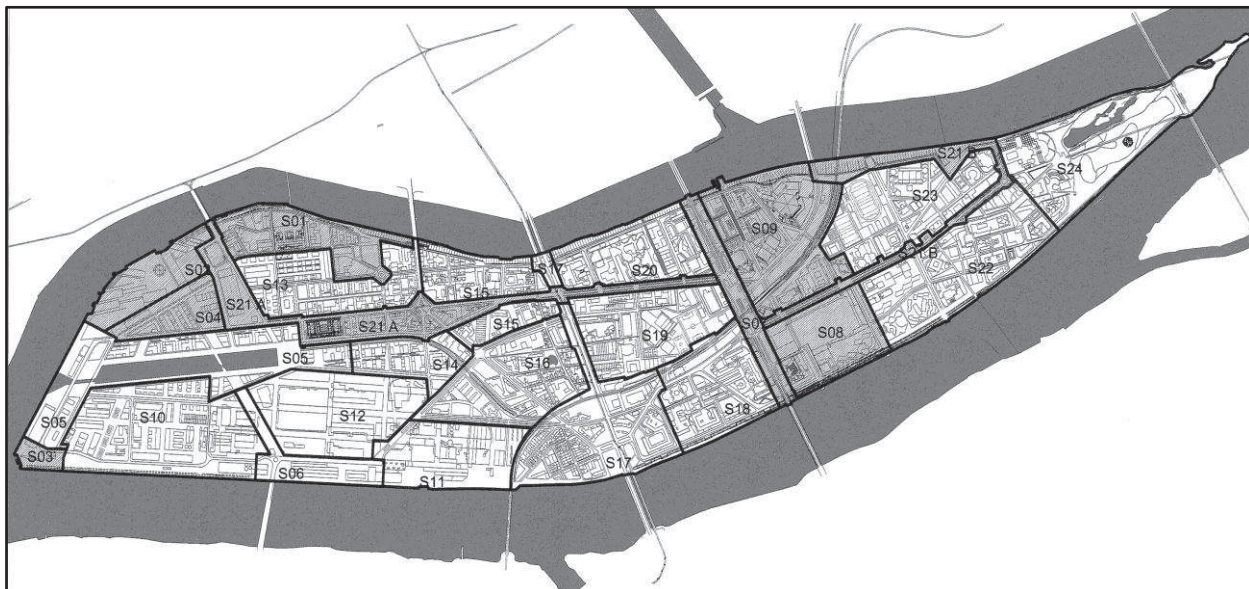


Figure 3: Quadrillage du plan guide en secteurs

Copyright : © Ain/Samoa

Le plan-guide, tel qu'il est proposé par Chemetoff pour le projet de l'île de Nantes apparaît comme un outil, une méthode adaptée à ce type de projets urbains contemporains qui nécessitent à la fois une volonté politique forte et des formes d'indétermination car il permet une flexibilité dans les intentions de l'urbaniste, adaptable aux envies et idées proposées tout au long du projet (en l'occurrence dix ans pour le plan guide pour un projet qui se réalise sur plus de 20 ans). « Le plan guide est avant tout une matrice (plutôt que des « cases ») que ses auteurs font évoluer régulièrement gardant ainsi la main sur le génie des lieux » (Devisme, 2007), et permet de cadrer l'action à court terme tout en gardant une vision du territoire à long terme. « Le plan guide tend à devenir une œuvre lorsque l'on considère seulement le plan, œuvre non plus tant soumise à l'épreuve du public qu'à une étude contemplative d'un travail qui avance » (Devisme, 2007).

6. Conclusion : Le projet urbain, un outil flexible et évolutif aux multiples acteurs

A travers l'étude du projet urbain, de ses échelles d'application et de ses principales caractéristiques, nous avons pu constater que l'apparition de ce nouvel outil dans le domaine de l'urbanisme va apporter de nombreux changements dans nos manières de faire la ville. Le projet, issu de cette nouvelle planification stratégique va s'opposer à la planification traditionnelle et au plan d'aménagement de par sa flexibilité et son ancrage sur le territoire. Il fabrique la ville avec la ville existante, comme reproduction de la ville sur elle-même (Pinson, 2000), et y intègre dans son processus la totalité de ses acteurs, dont les habitants.

C'est autour de cette intégration de nouveaux acteurs, les « destinataires » du projet (Thomassian, 2009) que va s'axer notre recherche. Nous souhaitons connaître les impacts, les conséquences de cette nouveauté en matière d'usages et d'appropriation de l'espace. Dans la suite de notre développement, nous allons donc chercher à définir cette participation habitante, décrire ses différentes formes d'application, et enfin créer une grille d'analyse du projet, qui mettra en relation le degré de participation et celui d'appropriation de l'espace.

PARTIE 2 : MISE EN PROBLEMATIQUE DE LA RECHERCHE

PARTICIPATION HABITANTE DANS LE PROJET URBAIN ET APPROPRIATION DE L'ESPACE

1. La participation habitante, une étape-clé du processus de conception du projet urbain

Les dispositifs de débat dans le projet urbain sont apparus dès les années 70 avec la démocratisation des décisions en matière d'urbanisme, mais c'est la décennie 1990-2000 qui va réellement institutionnaliser les différentes formes de débats (Bailleul, 2009). Profitant de la brèche ouverte par les lois de décentralisation et l'émergence d'un urbanisme participatif, les habitants vont dès lors se regrouper pour créer des associations locales dans le but de participer à l'amélioration de leur cadre de vie. Les pouvoirs publics vont devoir créer une offre démocratique adaptée à cette demande : « l'agenda politique est maintenant marqué par un souci de « démocratie de proximité ». L'objectif est double : rapprocher fonctionnellement l'administration de l'habitant, mais aussi ouvrir au citoyen un pouvoir de participation directe aux décisions » (Gaudin in Bailleul, 2009, p95). Plusieurs structures vont alors être créées pour accueillir ces débats au niveau local.

Suivant cette idée, « le rapport entre aménageurs – entendu au sens large d'acteurs politiques et techniques – et population va s'institutionnaliser progressivement dans les démarches de planification et de projet. Ce mouvement sera fondé sur une demande en termes d'innovations institutionnelles en faveur de la démocratie participative, s'appliquant aux échelles locale et nationale. » (Bailleul, 2009). Dans le cadre de notre recherche, nous nous centrons sur le projet urbain, et ces nouveaux outils mis en place dans le but de faire participer la population aux décisions.

Dans un premier temps, nous déclinons les différentes formes que peut prendre cette participation à travers la présentation de l'échelle de la participation de Sherry Arnstein datant de 1969, analysée dans l'article de Jacques Donzelot et Renaud Epstein en 2006.

Ensuite, nous compléterons cette échelle par une vision plus centrée sur le projet urbain, avec les définitions la concertation, de la coproduction et de la négociation dans le projet, avancée par Marlène Thomassian dans son article « °Pratiques de la négociation dans les projets urbains ou la « fabrique » de décisions concertées en vue de réduire le risque d'inacceptabilité sociale » (Thomassian, 2009).

Enfin, nous verrons comment la traduction de ces notions peut être faite sur notre terrain d'étude, l'île de Nantes et tenterons d'établir un outil d'évaluation de la participation dans le projet urbain qui nous servira ensuite de grille d'analyse dans la vérification empirique de notre recherche.

1.1. Une graduation possible de l'intégration des habitants dans les processus de décision : l'échelle de la participation de Sherry Arnstein

L'échelle de la participation de Sherry Arnstein propose une déclinaison en huit degrés regroupés en trois niveaux distincts :

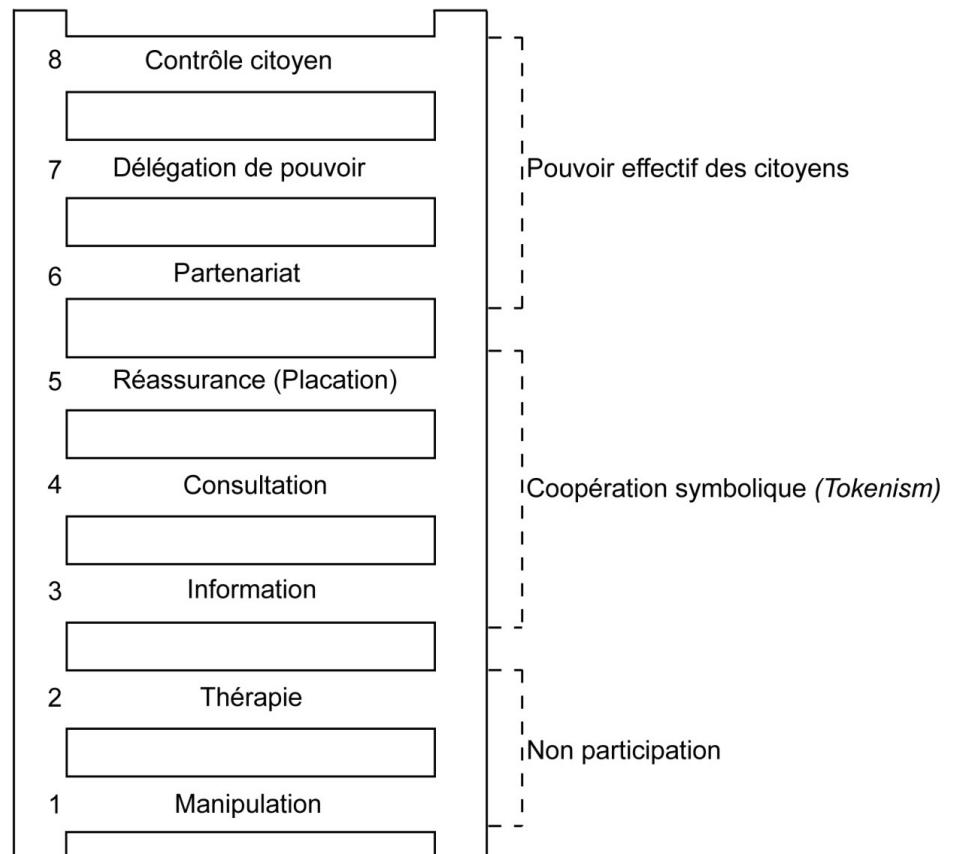


Schéma 5 : Echelle de la participation (selon Arnstein, 1969)

Source : Donzelot et Epstein, 2006 d'après Arnstein (1969) – Réalisation : Bailleul, 2009.

« Le premier niveau correspond aux deux premiers degrés, ceux de la manipulation et de la thérapie. A ce stade le seul objectif est d'éduquer les participants, de traiter (therapy) leurs pathologies à l'origine des difficultés du territoire visé. Le plan qui leur est proposé est considéré comme le meilleur. Ce qui est qualifié de participation vise dès lors exclusivement à obtenir le soutien du public, au travers de techniques relevant de la sphère de la publicité et des relations publiques. Ce premier niveau est considéré par Arnstein comme celui de la non participation. » (Donzelot et Epstein, 2006, p.6).

Ce premier niveau correspond finalement plus à de la communication, de la promotion du projet. On cherche juste à ce niveau à créer chez la population une opinion positive de la population et on « n'offre aucun moyen à la population pour participer, contester ou même discuter » des décisions prises (Bailleul, 2009).

« Le second niveau comporte trois degrés. En premier, l'information, phase nécessaire pour légitimer le terme de participation mais insuffisant tant qu'elle privilégie un flux à sens unique, sans mise en place de canaux assurant l'effet retour (feed back). En second, vient la consultation également légitimante, mais à peine plus conséquente, car n'offrant aucune assurance que les attentes et suggestions des personnes consultées seront prises en compte. Il s'agit alors d'un simple rituel le plus souvent sans conséquence. En troisième, arrive la réassurance (placation) qui consiste à autoriser ou même inviter des citoyens à donner des conseils et à faire des propositions mais en laissant ceux qui ont le pouvoir, seuls juges de la faisabilité ou de la légitimité des conseils en question. Ce second niveau est celui de la coopération symbolique (*tokenism*). » (Donzelot et Epstein, 2006, p.6).

Nous retrouvons ce niveau de participation des habitants dans la majorité des projets urbains : ils ont l'occasion de discuter, de donner leur avis ou de contester un projet dans le cadre de dispositifs institutionnels mis en place : réunions publiques, groupes de travail, conseils de quartier. Le but est ici d'informer les habitants, de recueillir les suggestions, les critiques en ayant dans certains cas la possibilité d'engendrer des modifications du projet, mais en aucun cas de donner aux citoyens le pouvoir de décision.

« La participation à proprement parler commence avec le troisième niveau qui comporte, lui aussi, trois degrés. Le premier consiste en la formation d'un partenariat, ce qui revient à une redistribution du pouvoir par une formule de négociation entre les citoyens et ceux qui le détiennent. Ces partenariats se concrétisent dans la formation de comités associant ces parties, qui deviennent responsables des décisions et de la planification des opérations. En second, on trouve la délégation de pouvoir, formule proche de la précédente mais qui s'en distingue en ce que les citoyens occupent une position majoritaire (ou disposent d'un droit de veto) qui leur confère l'autorité réelle sur le plan de la décision, ainsi que la responsabilité de rendre compte publiquement de tout ce qui concerne le programme. Enfin, troisième et dernier degré, le contrôle citoyen, où les tâches de conception, de planification et de direction du programme relèvent directement des citoyens, sans intermédiaire entre eux et les bailleurs de fonds du programme. Ce troisième niveau correspond au pouvoir effectif des citoyens. » (Donzelot et Epstein, 2006, p.6).

Bien qu'intéressant, ce niveau n'entre pas dans le cadre de notre recherche. En effet La délégation de pouvoir aux citoyens, nécessaire à la mise en place de ce niveau, n'est pas encore possible en France, étant donnée la « forte tradition d'intervention de l'Etat et des pouvoirs publics » français (Bailleul, 2009). Nos terrains d'étude se situant uniquement en France et l'ensemble de notre recherche portant sur le projet urbain en France, nous choisissons ici d'écarter ce niveau.

Cette échelle, proposée par Sherry Arnstein en 1969 est toujours d'actualité aujourd'hui et peut être utilisée dans notre recherche pour évaluer les démarches de participation dans le processus du projet urbain. Nous souhaitons ajouter à cette vision, une étude de Marlène Thomassian qui centre son discours sur la concertation et la négociation en urbanisme.

1.2. Concertation, logique de coproduction et négociation

1.2.1. La concertation

La concertation est apparue dans l'espace public français dans les années 1960 mais occupe une place significative seulement depuis une dizaine d'année, depuis que la participation de la population au processus décisionnel est plus favorisée. Elle offre à ses participants la possibilité de confronter leurs avis, leur point de vue sur un projet. Selon (Mermet in Thomassian, 2009, p189) la concertation s'apparente à « un régime de décision marqué par la recherche partielle d'un accord. On peut alors qualifier de plus ou moins concerté un processus de décision [...] qui laisse (plus ou moins de) place à des pratiques et à des moments de recherche d'accords : négociations, délibérations publiques, participation, etc. et où ces accords partiels sont susceptibles d'affecter les résultats de la décision »

Deux types de « pôles » sont présentés par Marlène Thomassian pour différencier les différentes sortes de concertation :

- Pôle monologique : rationalité centrale (logos) et unique (mono) incarnant la volonté de l'élu et/ou la rationalité technique des fonctionnaires. Elle prend la forme d'une communication unilatérale et descendante, de l'élu et/ou du fonctionnaire vers le citoyen. Souvent perçue par les citoyens comme une tentative de manipulation orchestrée par les élus.
- Pôle dialogique : plus prédisposée à une logique participative : la concertation repose sur un dialogue qui va contribuer à la mise en place d'un réel espace public au sens habermassien (lieu où les choix publics, locaux peuvent être discutés, débattus entre les élus, les fonctionnaires et les citoyens. Mais la création d'un tel espace nécessite la mise en place d'outils spécifiques, capables d'accompagner la participation de tous les acteurs, par exemple la mise en place de groupes de travail avec les citoyens.

Ce « régime de décision », en fonction de son « pôle » va donc faire plus ou moins appel à la logique de coproduction et à ses outils de négociation dans la recherche d'un accord partiel entre acteurs.

1.2.2. Les outils de la concertation : la logique de coproduction et les différents types de négociation

La logique de coproduction en urbanisme est définie par Masbouni comme « l'association des acteurs publics et privés avec la société civile dans le but de négocier la vision du futur et les moyens d'action. » (Masbouni in Bailleul, 2009), elle est liée à l'extension et la laïcisation des processus de négociations perceptibles dans les projets urbains. Selon Marlène Thomassian, cette logique encourage « l'identification et l'implication dans les processus de prises de décision de l'ensemble des acteurs concernés » présentant une double finalité :

- « D'une part la mise en interaction le plus en amont possible du projet d'un nombre croissant d'acteurs « traditionnels » directement impliqués dans le projet avec une nouvelle catégorie d'acteurs, jusqu'alors mise de côté, les « destinataires ». L'ensemble de ces acteurs sont considérés comme des partenaires dont l'adhésion au projet conditionne sa réalisation ;
- D'autre part, mise en œuvre d'une démarche partagée et négociée. Le projet urbain devient une instance de communication, un espace public de débat » (Thomassian, 2009, p186)

La notion de négociation, intégrée à la logique de coproduction et placée au cœur du processus de projet urbain est donc à préciser. Il existe en réalité trois types de négociation :

- la négociation par dispositifs organisationnel : les comités de pilotage ou comités techniques sont alors des lieux de négociation entre acteurs traditionnels uniquement. Bien souvent ces lieux ne sont autres que des salles d'enregistrement des décisions prises dans d'autres lieux (par des décideurs politiques par exemple),
- le modèle économique de négociation (ou orientation distributive) qui repose sur des coalitions d'acteurs économiques et politiques qui s'associent pour la réalisation d'opérations urbaines en vue de retirer mutuellement du gain. Cette négociation, uniquement entre acteurs politiques et économiques est donc plus rapide et traduit bien souvent un besoin d'efficacité dans la décision.
- la forme symbolique de négociation (ou orientation intégrative) : ici, les habitants sont associés à l'élaboration du projet urbain, pour arriver à un projet partagé. Cette forme de négociation nécessite des dispositifs organisationnels pour faire participer un grand nombre d'acteurs.

- enfin, les travaux ayant trait aux rôles des objets (comme les plans, les maquettes) en tant que supports matériels des négociations sont considérés par Marlène Thomassian comme une autre forme possible de la négociation.

Marlène Thomassian précise que ces modèles de coproduction son contestables pour au moins deux raisons. D'un part, l'idée d'une relation d'emblée partenariale et coopérative (orientation uniquement intégrative de la négociation) entre les différents acteurs évite les questions relatives aux pouvoirs. En effet, prétendre à travers ce type de coproduction que les pouvoirs de chacun sont équivalents, qu'ils soient acteurs traditionnels ou destinataires n'a pas de sens, chaque acteur a un poids différent dans la décision, et cette inégalité est normale. D'autre part, l'idée d'une « pure négociation » est séduisante mais n'est pas réaliste. « Les processus de décisions ne peuvent pas [...] se ramener à une grande négociation » (Thomassian, 2009). Ce qui est intéressant, c'est avant tout d'aboutir à un résultat final qui sera accepté de manière globale par l'ensemble des acteurs. Cette idée rejoint celle du projet urbain partagé de Philippe Verdier présenté précédemment.

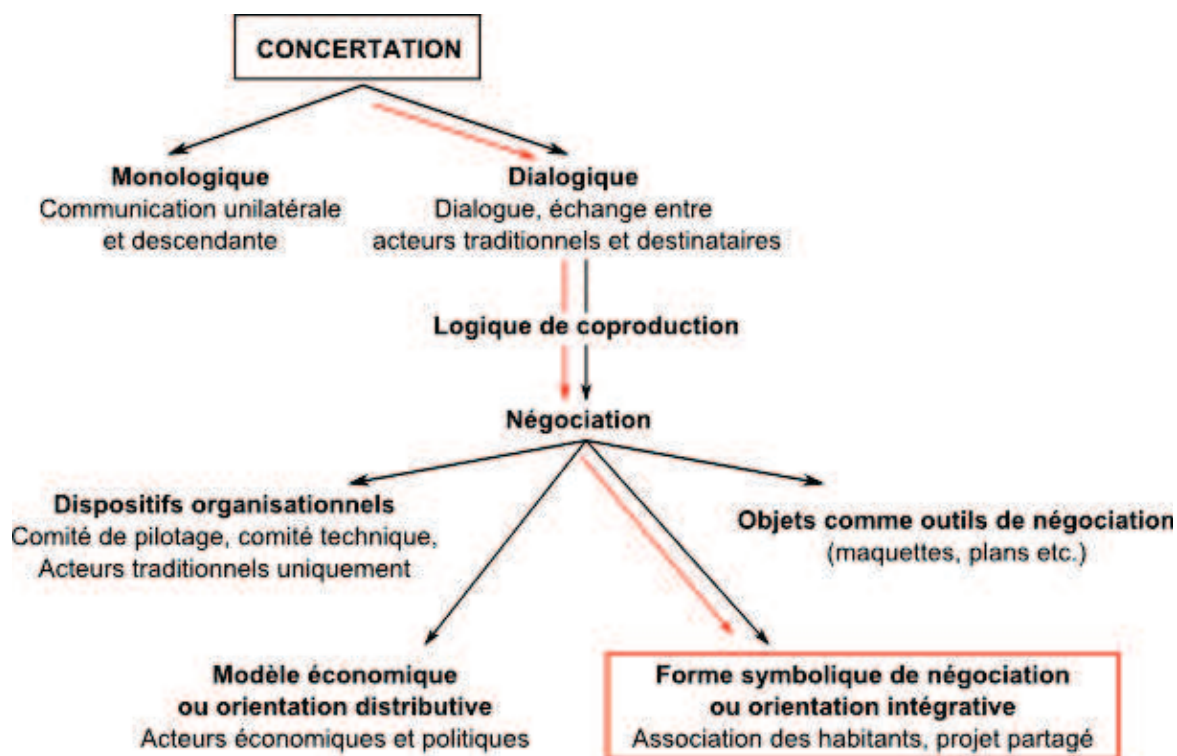


Schéma 6: Concertation, logique de coproduction et outils de négociation
Réalisation : Anne Cabaret

1.3. Quel(s) type(s) de concertation pour le projet urbain de l'île de Nantes ?

Nous choisissons dans cette partie de présenter les différents outils mis en place dans le projet urbain de l'île de Nantes. Nous les relierons avec les niveaux de l'échelle de la participation de Sherry Arnstein et les différentes définitions proposées par Marlène Thomassian présentées dans la première partie de notre mise en problématique.

1.3.1. Marché de définition et réunions publiques

Lors du marché de définition, en 1999, les trois équipes présentent et discutent leur projet pour l'île lors de grandes réunions publiques où représentants d'associations et habitants sont conviés. En effet, pendant presque un an, la ville de Nantes s'est efforcée de rendre cette opération lisible et visible de tous. Pour cela, elle s'est appuyée sur le groupe de travail « aménagement et cadre de vie » du Comité Consultatif de Quartier (CCQ) de l'île de Nantes, alors récemment mis en place à l'échelle de la ville, à raison d'un CCQ par quartier. Ce groupe de travail était constitué d'élus, de représentants de quartier, d'associations locales et d'habitants, tous participant à ces réunions de manière volontaire. Lors de ces réunions, la salle avait la parole libre et pouvait donner son avis, ses attentes et poser ses questions.

Cet échange s'est déroulé en deux grandes étapes. La première consistait en la présentation de chaque équipe et au recueil d'informations auprès des habitants. La seconde, environ six mois plus tard était l'occasion pour chaque équipe de présenter leur projet respectif à l'assemblée et d'échanger avec elle sur leurs idées. Il était ensuite fonction de chaque équipe de prendre considération ou non les remarques faites par les « destinataires » lors de ces réunions.

Dans cette démarche, il a toujours été expliqué aux participants que la décision finale revenait aux élus, et que l'assemblée alors réunis dans ces réunions n'avait aucun poids sur le choix de l'équipe d'architectes. Ces réunions visaient uniquement à permettre l'échange, à informer et à rendre lisible la démarche du marché de définition auprès de tous. Cette période a été reçue par les destinataires comme un moment important de discussion, d'information et de débat autour du projet, qui leur a donné un réel sentiment d'intégration.

A la fin du marché de définition, les élus votent et choisissent le plan guide de Chemetoff. Ces réunions publiques, appuyées sur les CCQ, ont permis l'échange et certainement la prise en considération de la part des décideurs des différentes remarques faites par les associations et les habitants. Elle a également permis d'informer la population de la démarche d'aménagement de l'île de Nantes initiée par la ville.

1.3.2. Le plan guide

Présenté dans la partie précédente de notre recherche, l'outil plan guide et son caractère évolutif peut apparaître comme un outil de participation et de négociation entre acteurs. En effet, il est modifié tous les trois mois et ce, pendant sa durée de mise en place (dix ans, de 2000 à 2010, année du remplacement d'Alexandre Chemetoff par Marcel Smets et l'agence UAPS). Cependant, ces discussions ne se sont faites qu'entre acteurs traditionnels du projet urbain : maîtrise d'œuvre (Atelier de l'île de Nantes, Alexandre Chemetoff) et maîtrise d'ouvrage (SAMOA et Nantes Métropole). Les habitants n'ont eu accès à ce document que dans une optique de communication et d'information sur l'avancement du projet.

1.3.3. Comité Consultatif de Quartier (CCQ), conseil de quartier et ateliers participatifs

Le marché de définition en 1999 s'est appuyé sur les Comités Consultatif de Quartier, mis en place depuis 1996. Ces derniers étaient alors répartis sur toute la ville de Nantes, et formaient différents groupes de travail. Sur le quartier île de Nantes, trois groupes ont été mis en place : aménagement et cadre de vie, animation et vie de quartier et enfin civisme et éducation qui, en réalité, traitait plus de la tranquillité publique au sein du quartier.

Depuis la fin de l'année 2009, ces CCQ sont remplacés par les conseils de quartier qui fonctionnent différemment. Il a notamment été reproché aux CCQ de ne pas être

représentatifs de la population : étant constitués sur la base du volontariat, les CCQ étaient principalement composés de représentants d'association, ou de personnes âgées. Il était alors difficile d'échanger sur certains sujets qui ne concernaient pas ce public spécifique. De plus, ces instances n'étaient pas suffisamment participatives : elles permettaient principalement l'information, la présentation de projet, d'idée mais il n'y avait pas de coproduction entre habitants et conseillers de quartier, employés par la ville.

Les nouveaux conseils de quartier tentent de pallier à ces reproches, en invitant les habitants à participer à travers une importante campagne de communication et en mettant en place des tirages sur listes électorales pour constituer les différents collèges d'habitants. Le choix a également été fait de travailler en plus petites instances, d'une soixantaine de personnes (contre les 360 inscrits aux CCQ). Au final, pour chaque quartier, un conseil de quartier est constitué à hauteur d'un tiers d'associations locales, et de deux tiers d'habitants dont la moitié est tirée au sort sur listes électorales. Chaque conseil a également choisi des thématiques propres au quartier qui font l'objet de petits groupes de travail, ouverts à tous sur la base du volontariat, appelés « ateliers participatifs ». Pour l'île de Nantes, trois ateliers ont été mis en place : déplacement doux, accueil des nouveaux habitants et dynamique et identité de quartier. Ces ateliers ont lieu environ une fois par mois, regroupent une vingtaine de personnes et un conseiller de quartier qui fera le lien entre la ville de Nantes, les habitants et la SAMOA, maîtrise d'ouvrage du projet urbain si cela est jugé nécessaire.

Ce nouveau dispositif de dialogue citoyen, et plus particulièrement les ateliers participatifs vont permettre un réel travail de collaboration entre habitants, associations, et la ville de Nantes. Sur le quartier de l'île de Nantes, ils vont également être force de propositions autour du projet urbain et en faire part à la SAMOA ainsi qu'à la nouvelle maîtrise d'œuvre du projet, l'urbaniste Marcel Smets et l'agence UAPS qui remplacent depuis 2010 Alexandre Chemetoff.

Ces outils, bien que destinés au dialogue citoyen et à la démocratie participative vont, dans le cas de l'île de Nantes avoir un autre rôle : celui de travailler ensemble autour du projet, de permettre un échange entre concepteurs et destinataires de l'aménagement, et la participation indirecte des habitants au projet urbain.

1.3.4. Concertation ponctuelle

En lien direct avec la réalisation des projets, des concertations ont été faites par îlot. Le plan guide divise en effet l'île en plusieurs îlots afin de permettre la répartition et le phasage des travaux dans le temps. Pour chaque îlot et opération immobilière importante, une réunion publique est donnée pour expliquer le projet et les aménagements qui seront mis en place. Ces réunions sont l'occasion pour les habitants de donner leur avis. Cependant, ces concertations se rapprochent plus d'une « information à visée pédagogique pour convaincre » que d'une réelle participation habitante. Les amendements faits par les habitants sont entendus, mais ne remettent pas en cause la décision et la mise en place du projet.

Sur certains projets jugés « litigieux » ou sujet à apporter de nombreuses nuisances pour les riverains (par exemple la construction des deux ponts à l'est de l'île, du centre commercial Beaulieu ou encore du boulevard urbain du Général de Gaulle traversant l'île), un dialogue plus important est mis en place. La concertation se fait alors à la marge, sur les aménagements autour du projet. En effet, le projet global ne sera pas remis en cause, mais de petits aménagements pourront être discutés et mis en place suite à une discussion entre destinataires et aménageurs.

1.3.5. Évènementiel

Durant les dix années de mise en place du plan guide et de l'aménagement progressif de l'île de Nantes, les habitants sont conviés à divers événements organisés par la

SAMOA, les conseils de quartier et les associations locales. Ces événements visent à améliorer l'appropriation du territoire par les habitants, à encourager la création de lien social, et également à informer indirectement sur le projet urbain et son avancement. Par exemple, c'est lors d'une visite de l'île en bus ou d'un concours de photographie que les habitants vont s'intéresser à leur quartier et au projet urbain. Ces outils, bien qu'indirectement liés au projet, sont importants car ils permettent d'installer la discussion et d'informer les habitants dans un autre contexte que celui des concertations légales et organisées lors des constructions de projets.

1.3.6. Hangar 32 : le lieu d'exposition du projet

Un des hangars des anciens chantiers navals de l'île, le Hangar 32 a été transformé en lieu d'exposition et de débat autour du projet. Cet espace expose le projet, son évolution et est censé être un lieu d'échange et d'information autour du projet. Cependant, situé à la pointe ouest de l'île, il ne touche finalement que très peu d'habitants et n'atteint pas son objectif d'outil de débat. Les remarques faites par les habitants auprès des animateurs du Hangar 32 sont effectivement transmises à la SAMOA, mais nous ne pouvons pas parler ici d'un réel outil de participation habitante.

1.3.7. Ile de Nantes et concertation : de nombreux outils pour une participation habitante mitigée

D'après l'échelle de Sherry Arnstein, nous pouvons distinguer deux niveaux dans ces différents outils de participation des habitants au projet.

Le premier niveau, celui de la « non-participation », qui vise uniquement à « informer la population dans le but de convaincre », étant donné que la solution choisie et présentée est considérée comme étant la meilleure. Nous retrouvons cette « non participation » dans les outils d'informations sur le projet tel que le Hangar 32, les réunions publiques d'information, ou encore les « informations à visée pédagogique pour convaincre » présentes dans les concertations ponctuelles pour chaque îlot ou opération immobilière.

Le second niveau, ou « coopération symbolique » peut être retrouvé dans les éléments de participation qui prennent note des remarques des habitants et qui les intègrent dans leur projet, en laissant malgré tout le choix et la décision finale à ceux qui ont le pouvoir. Par exemple, nous pouvons relier à ce niveau les réunions mises en place lors du marché de définition, les ateliers participatifs, lorsqu'ils proposent des aménagements aux concepteurs, ou encore les concertations ponctuelles sur les petits aménagements, « à la marge » des projets. Ces outils de participation ne remettent pas en cause le projet dans son ensemble, mais permettent aux habitants de participer à son « accueil » dans le quartier (sécurité, stationnement, circulation, période de travaux).

Selon les définitions de Marlène Thomassian, nous pouvons là aussi mieux qualifier les outils de participation habitante mis en place autour du projet urbain de l'île de Nantes. En effet, pour ce qui est des pôles de concertation, nous pouvons rattacher au pôle monologique les mêmes éléments que pour le niveau de « non participation » de Sherry Arnstein : les dispositifs d'information, avec une logique descendante, des décideurs vers les citoyens sans qu'il n'y ait de retour possible : « l'information à visée pédagogique pour convaincre », ou encore les réunions publiques d'information. Les outils où un dialogue est instauré, plus propice à la participation habitante, comme les ateliers participatifs, les concertations à la marge des projets mais où les habitants peuvent intervenir se rapprochent du pôle dialogique décrit par l'auteur.

En termes de négociation, nous nous intéressons dans le cadre de notre recherche à une négociation avec une orientation intégrative, ou un réel dialogue peut être instauré entre

les acteurs traditionnels et les destinataires du projet. Ce type de négociation peut avoir lieu par exemple lors des ateliers participatifs, ou bien lors du marché de définition où les trois candidats échangeaient avec les habitants et les associations dans le but de faire évoluer leur projet pour l'île de Nantes. L'outil du plan guide évolutif d'Alexandre Chemetoff peut également être rattaché à l'idée de support matériel à la négociation que présente Marlène Thomassian, bien que les évolutions dues à une négociation avec les destinataires du projet de l'outil n'ont été que très rares, voire inexistantes. Cet outil ayant été utilisé avant tout pour la négociation entre décideurs politiques, maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre du projet.

1.4. Définition de critères d'évaluation et grille d'analyse de nos terrains d'étude

Dans le cadre de notre recherche, nous pouvons, à partir de ces éléments de définition tirés de la littérature, définir nos propres critères d'évaluation des différents outils de participation habitantes qui nous serviront dans l'analyse des résultats de notre vérification empirique. Nous choisissons de différencier quatre niveaux de participation des habitants :

- Le premier correspondra à **l'absence totale de participation habitante**. Autrement dit, pour la mise en place du projet en question, il n'y aura eu aucune information, aucun échange entre les aménageurs et les destinataires du projet. Nous pouvons lier ce niveau de participation avec le premier niveau de l'échelle d'Arnstein.
- Le second niveau correspondra à « **l'information à visée pédagogique pour convaincre** » : un échange, de type descendant a été mis en place, pour informer les destinataires des modalités du projet, mais les remarques et suggestions des habitants ne sont pas prises en compte par les aménageurs. Le but principal de ce type de participation est d'informer le destinataire.
- Le troisième niveau se rapproche de la « forme symbolique de négociation » de Thomassian ou de la « **coopération symbolique** » d'Arnstein. Dans ce type de participation, l'aménageur prend en compte l'avis des habitants dans son projet et cet avis va pouvoir faire évoluer le projet.
- Le quatrième et dernier niveau de participation correspond à une **réelle implication des habitants** dans la conception du projet. Les destinataires vont être à l'origine du projet ou bien vont jouer un rôle important dans la décision et dans les choix pris. Ils vont travailler aux côtés des aménageurs, avec eux pour aboutir à un projet partagé.

Nous pouvons illustrer ces niveaux de participation par les schémas suivants :

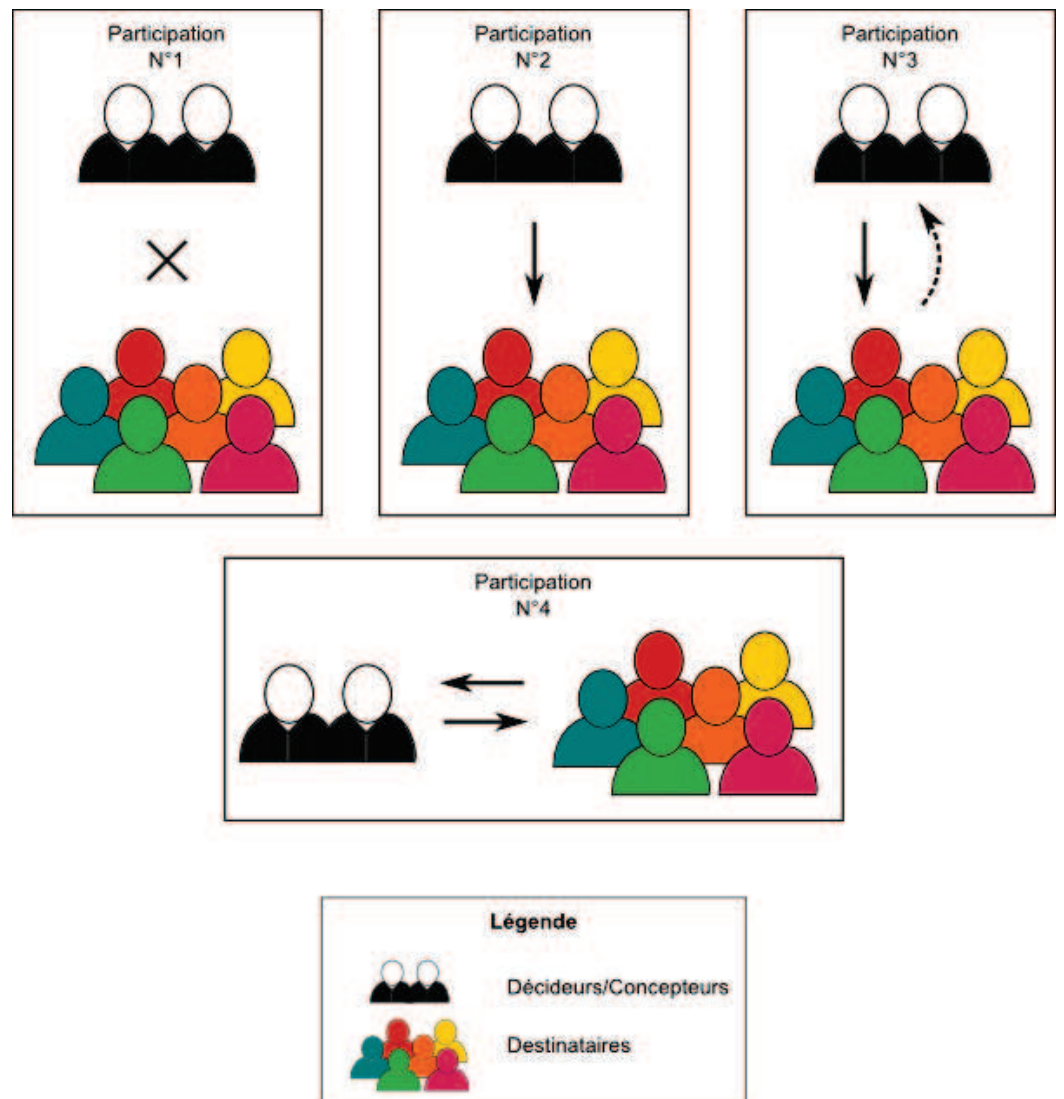


Schéma 7: Schéma des différents types de participation habitante
Réalisation : Anne Cabaret

2. Appropriation de l'espace : une résultante logique de la participation habitante ?

A travers notre recherche, nous cherchons à définir les différents types de participation habitante et à appréhender les conséquences de celle-ci en termes d'appropriation de l'espace. Pour évaluer les formes et les degrés d'appropriation d'un espace par ses usagers, nous avons conçu à l'instar des quatre niveaux de participation, des niveaux d'appropriation. En effet, nous partons de l'idée que si un habitant participe, d'une manière ou d'une autre, à l'élaboration d'un projet, il se l'appropriera plus facilement. Nous souhaitons, à travers cette partie, définir l'appropriation de l'espace dans le cadre précis de notre recherche.

L'appropriation de l'espace est un vaste sujet qui possède de nombreuses définitions. Par exemple Perla Serfati-Garzon évoque deux idées dominantes, celle de l'adaptation de quelque chose à un usage défini, ou à une destination précise, et celle de l'action visant à rendre propre quelque chose (Serfati-Garzon, in Segaud, Brun et Driant, 2002). Adaptée à l'espace et dans le cadre de notre recherche, nous comprendrons de cette définition que l'appropriation de l'espace revient à se faire sien un espace donné, à l'adapter à soi, à ses pratiques. Une autre approche de cette notion nous paraît intéressante : celle d'Henri Lefebvre qui définit l'espace selon sa triplicité, en distinguant l'espace conçu, l'espace vécu et l'espace perçu (Lefebvre in Martin, 2006). Laetitia Costes, dans son projet de fin d'étude, à partir de cette approche, propose de décrire ces trois types d'espace : « L'espace conçu est l'espace pensé, produit, aménagé par les professionnels de la ville, les élus et certains artistes. L'espace vécu est considéré comme l'espace investi, pratiqué par les habitants, les usagers. L'espace perçu est quant à lui l'espace des représentations, des images, des symboles qui accompagnent l'espace vécu. » (Costes, 2008)

Dans notre recherche, nous nous intéresserons aux deux premiers types d'espace, l'espace conçu, dessiné par le concepteur, et l'espace vécu, pratiqué par les usagers, appelés également destinataires. Nous cherchons ici à savoir quelle appropriation, quelles pratiques sont faites d'un espace conçu.

Pour un terrain d'étude, nous préciserons dans un premier temps quel type d'appropriation de l'espace était souhaité par le concepteur, puis nous le mettrons en relation avec l'appropriation réelle, actuelle de l'espace en question. Par cette analyse, l'objectif sera de constater si l'appropriation réelle correspond à celle souhaitée par le concepteur, et dans quelle mesure cette adéquation est observable.

Pour évaluer le degré de participation habitante au projet, nous choisissons de définir quatre niveaux d'appropriation de l'espace :

- Le premier niveau correspond à **l'absence d'appropriation** : le concepteur avait prévu une appropriation de l'espace donnée, mais en réalité, une fois l'espace mis en place, aucune pratique ne se fait ou alors est insignifiante.
- Le second niveau correspond à **une appropriation détournée** de l'espace : le concepteur avait pensé à une appropriation pour l'espace, mais en réalité, c'est un autre type d'appropriation qui se produit, une autre pratique, qui n'est pas forcément compatible avec l'espace conçu.
- Le troisième niveau d'appropriation est le suivant : **l'appropriation souhaitée par le concepteur est celle qui se produit en réalité**

- Le dernier type d'appropriation correspond à une « **double appropriation** » : le concepteur a prévu une forme d'appropriation qui se retrouve dans la réalité des pratiques, mais à laquelle on ajoute un autre type de pratique.

Nous pouvons illustrer ces niveaux d'appropriation par les schémas suivants :

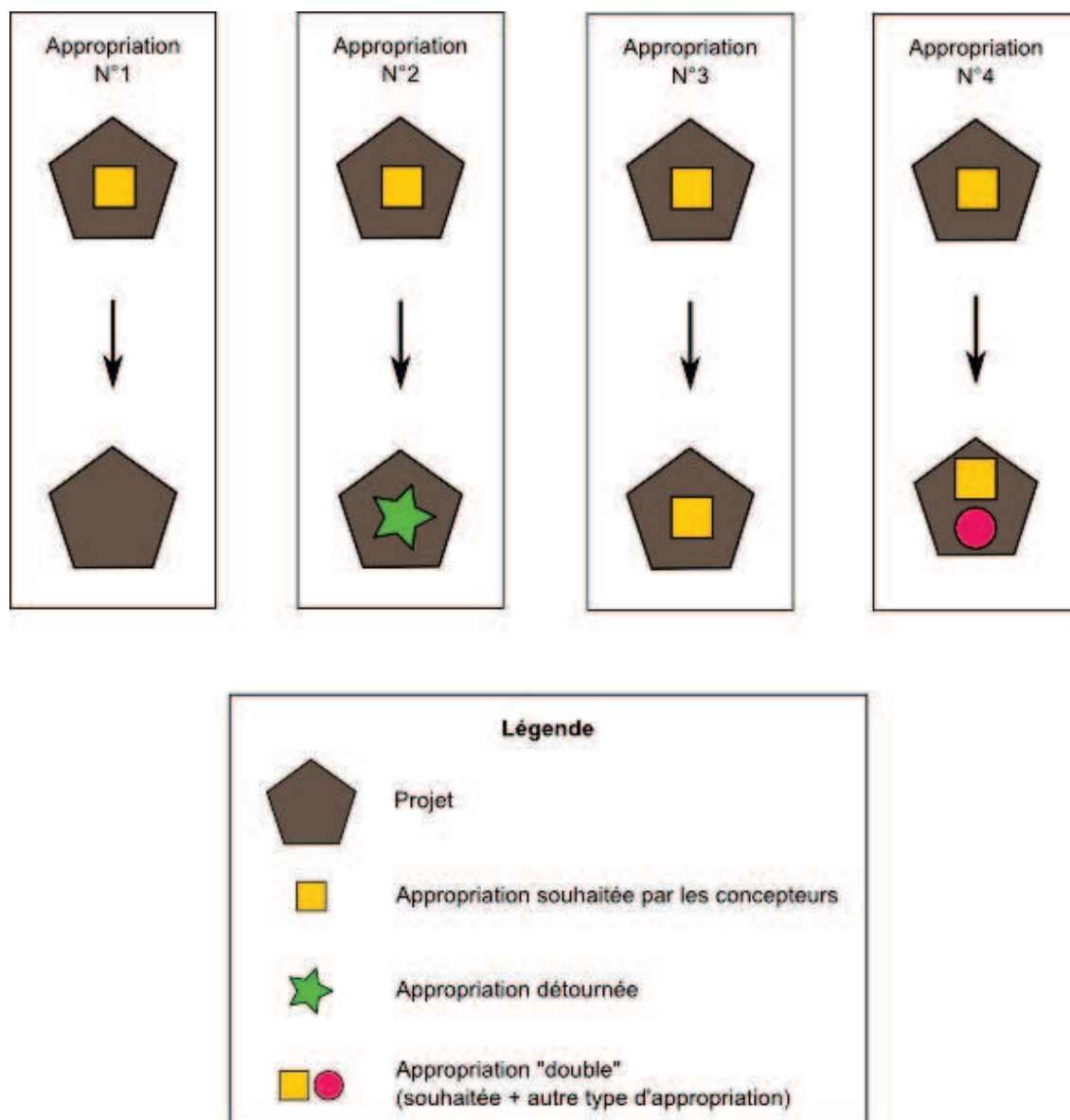


Schéma 8 : Schéma des différents niveaux d'appropriation d'un espace
Réalisation : Anne Cabaret

3. Annonce de la problématique et hypothèse

A travers notre cadre théorique en première partie nous avons étudié les différentes caractéristiques du projet urbain, depuis son apparition en opposition à la planification traditionnelle, jusqu'à la définition de ses différentes échelles. Nous avons choisi d'aborder une de ses étapes qui consiste en la participation des habitants dans le processus de conception du projet urbain. Nous avons alors, à partir de plusieurs définitions, établi différents degrés d'implication des habitants dans le projet afin d'avoir un outil d'évaluation. Enfin, nous souhaitons trouver une manière d'évaluer cette participation à travers une notion qui soit directement liée aux habitants : l'appropriation de l'espace pour laquelle nous avons également défini différents niveaux. Le tout nous permettant de construire notre grille d'analyse qui sera utilisée lors de la vérification empirique de notre recherche.

L'objet de cette recherche sera donc de mettre relation la participation des habitants au projet urbain avec l'appropriation de l'espace. Nous nous posons alors la question suivante :

« Existe-t-il un lien entre appropriation d'un espace et l'intégration de la population en tant que nouvel acteur dans le processus de conception du projet urbain ? »

D'après les deux premières parties de notre recherche, nous pouvons penser que l'implication des habitants dans le processus de conception du projet urbain pourrait avoir un impact sur l'appropriation telle que nous l'avons définie : nous avons choisi d'évaluer à travers l'appropriation de l'espace, l'écart qu'il existe entre l'appropriation souhaitée par le concepteur et celle qui est constatée en réalité. Dès lors, si l'habitant participe au processus de conception du projet, cet écart devrait en théorie se réduire, puisqu'il façonnerait le projet en fonction de ses envies et de ses besoins. Nous en venons à poser l'hypothèse suivante :

« La logique de coproduction du projet urbain est un levier possible pour une meilleure appropriation de l'espace. »

Nous pouvons, à partir des niveaux de participation des habitants et d'appropriation de l'espace établis précédemment préciser cette hypothèse :

« Le degré d'implication des destinataires dans la phase de conception d'un projet urbain a un impact sur l'appropriation de l'espace. »

« L'écart entre l'appropriation souhaitée par le concepteur et l'appropriation réelle d'un espace par les habitants est fonction du degré d'implication de ces derniers dans la conception d'un projet urbain. »

4. Justification des terrains d'études : un projet urbain, trois terrains d'étude

A travers la vérification empirique, nous souhaitons mettre en relation l'appropriation d'un espace donné en fonction du degré de participation des habitants qui a été mis en place lors de sa conception. Nous avons donc choisi trois terrains situés sur l'île de Nantes ayant eu des degrés de participation des habitants différents afin d'observer si cette différence a un impact sur leur appropriation. Le but étant de mettre en exergue les différentes combinaisons constatées entre degré d'intégration des habitants et degré d'appropriation de l'espace.

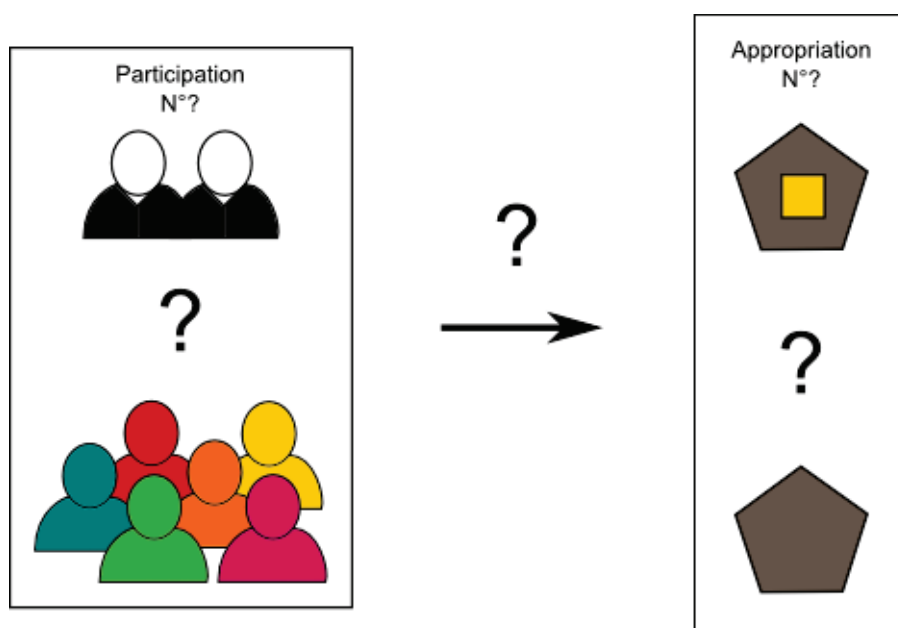


Schéma 9 : Relation entre participation et appropriation
Réalisation : Anne Cabaret

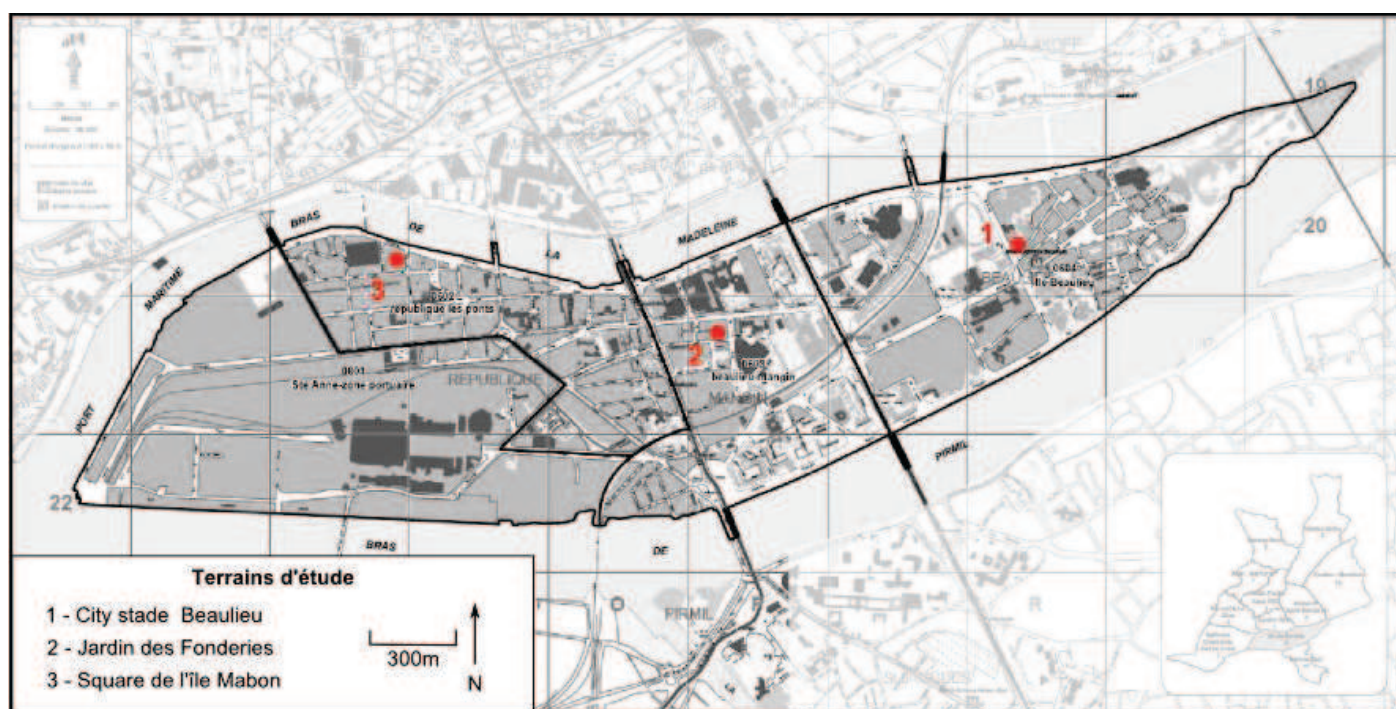
De plus, pour faciliter cette mise en comparaison, nous avons fait le choix d'étudier des espaces relevant d'un seul et même projet urbain. En effet, chaque projet urbain possède sa propre logique de planification, définie par ses concepteurs et décideurs respectifs, il sera donc plus aisé de comparer plusieurs espaces aménagés dans une même logique à l'échelle globale. De plus, il sera intéressant de constater que dans un seul projet à l'échelle globale, différents niveaux de concertation sont mis en œuvre selon les projets de plus petite échelle considérés.

Afin de pouvoir définir trois espaces, d'observer les différents outils de concertation mis en place, et d'avoir un minimum de recul sur les projets réalisés, nous avons choisi d'illustrer notre recherche à travers trois espaces publics du projet urbain de l'île de Nantes. En effet, ce dernier est de grande taille (plus de 340 ha) et englobe des dizaines de projets urbains de plus petite échelle qui pourront être choisis comme terrains d'étude. Ce projet a également été l'occasion d'expérimenter plusieurs types de concertation et est en place depuis suffisamment longtemps (une dizaine d'années) pour que ces espaces commencent à être appropriés, et que des retours d'expériences soient envisageables.

L'ensemble de l'aménagement de l'île de Nantes a été pensé à travers les espaces publics. Contrairement à la logique actuelle en termes d'aménagement de l'espace, qui planifie dans un premier temps les opérations immobilières, laissant le traitement des espaces publics au second temps, Alexandre Chemetoff planifie l'île de Nantes par ces espaces interstitiels. Il voit les espaces publics comme des vecteurs d'attractivité auprès des investisseurs. Cette réflexion poussée sur ces espaces va nous permettre d'avoir le choix parmi un large panel d'espaces publics. De plus, ces espaces étant au centre du projet, nous pouvons supposer qu'ils auront été mis en place de manière réfléchie, et pas simplement comme « ornementation » des opérations immobilières.

Parmi les nombreux espaces publics présents sur l'île et mis en place, nous avons choisi les terrains suivants :

- Le **city stade Beaulieu**, situé à l'est de l'île qui a été à l'initiative des habitants et qui a été l'occasion de mettre en place un réel échange entre habitants et aménageurs
- Le **jardin des fonderies**, au centre l'île sur l'emplacement d'anciennes friches industrielles qui n'a pas donné lieu à la mise en place d'outil de participation particulier hormis des visites commentées ou des échanges au sujet de la mise en valeur du patrimoine industriel.
- Le **square de l'île Mabon**, situé au nord ouest de l'île, qui n'a donné lieu à aucun échange avec la population.



Carte 4 : Localisation des terrains d'étude

Fond de carte : service SIG ville de Nantes – Réalisation : Anne Cabaret

PARTIE 3 : VERIFICATION EMPIRIQUE DE LA RECHERCHE

PROJET DE L'ILE DE NANTES : QUELLE PARTICIPATION HABITANTE POUR QUELLE APPROPRIATION DE L'ESPACE ?

1. Méthodologie

Nous souhaitons, à travers l'observation de nos terrains d'étude, pouvoir répondre à la problématique et affirmer ou infirmer les hypothèses posées. Pour cela, nous proposons une méthodologie qui s'appliquera à chacun des trois terrains et qui aura pour objectif de mettre en relation le degré de participation des habitants au projet, à la conception de l'espace en question, avec son degré d'appropriation actuelle.

Notre démarche peut s'illustrer à travers le schéma suivant :

ETAPE 1
Choix d'un espace public



ETAPE 2
Evaluation de la participation

Questions posées:

- Y-a-t-il eu participation?
- Si oui, de quel type?
- Quels outils de participation ont été mis en place?

Niveau de participation:

- Participation N°1: Pas de participation
- Participation N°2: Information à visée pédagogique pour convaincre
- Participation N°3: Coopération symbolique
- Participation N°4: Implication forte des habitants



ETAPE 3
Evaluation de l'appropriation

Questions posées:

- Quel type d'appropriation de l'espace était souhaité par les concepteurs/décideurs?
- Quelle appropriation est observée?

Niveau d'appropriation:

- Appropriation N°1: Pas d'appropriation
- Appropriation N°2: Appropriation détournée
- Appropriation N°3: Appropriation souhaitée
- Appropriation N°4: Appropriation "double"



ETAPE 4
Mise en relation participation/appropriation

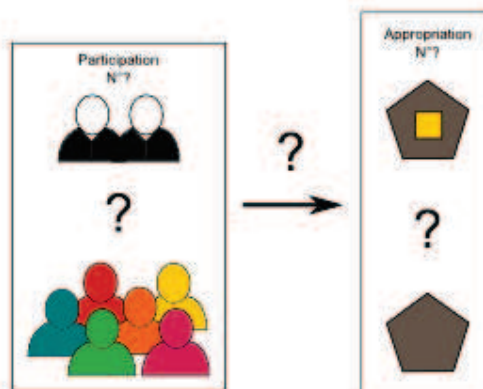


Schéma 10 : Méthodologie de la vérification empirique
Réalisation : Anne Cabaret

2. Techniques d'enquête utilisées : l'entretien et l'observation

2.1. Entretien

- **Pourquoi l'entretien ?**

L'entretien apparaît comme étant l'outil le plus adapté à cette recherche car il permet de retirer auprès de l'interrogé de nombreuses informations. Il instaure un réel échange entre le chercheur et l'interlocuteur qui permet à ce dernier d'exprimer plus facilement sa pensée, ses réflexions et de donner à son discours plus d'authenticité et de spontanéité. Nous avons veillé également à poser des questions ouvertes, afin de laisser plus de liberté à l'interlocuteur et de ne pas trop l'influencer par les questions du chercheur. L'entretien sera utilisé comme technique d'enquête principalement pour s'informer au sujet de la participation habitante lors du projet de l'île de Nantes, impossible à appréhender par observation sur les terrains d'étude. Cette technique d'enquête nous permettra, à travers les récits de nos interlocuteurs, d'obtenir la genèse de l'espace en question, et de savoir s'il y a eu participation habitante et sous quelle forme elle a eu lieu. L'observation sera alors préférée pour juger de l'appropriation de l'espace sur nos trois terrains d'étude, notion qu'il est plus facile de constater directement sur nos terrains d'étude.

Le questionnaire a été écarté car nous ne souhaitons pas interroger un grand nombre de personnes et traiter de manière statistique nos réponses. Nous avons choisi d'apprécier de manière qualitative d'une part la participation des habitants à la conception du projet urbain, le choix des outils mis en place dans la phase de conception du projet, et d'autre part définir de manière globale et ressentie l'appropriation de l'espace étudié. Chose qui est plus difficile à obtenir avec l'outil questionnaire.

- **Comment interroger ?**

La grande majorité des entretiens se sont effectués de visu et à l'aide d'un appareil enregistreur afin de conserver une trace des entretiens et de pouvoir analyser les informations plus facilement. En fonction des disponibilités des interrogés, nous avons également effectué quelques entretiens par téléphone ou bien récolté les informations par email. Les entretiens durent alors en moyenne une heure durant laquelle le chercheur pose des questions ouvertes autour du projet, de la concertation, du rôle de la personne interrogée dans le projet et enfin des terrains d'étude choisis. Les questions ne sont pas fixées et identiques pour chaque interrogée, mais vont dépendre de son rôle dans le projet urbain, des informations recherchées. Chaque personne va donc donner son point de vue global sur le projet avant d'entrer dans les détails de son ressenti personnel.

- **Qui interroger ?**

Etant donnée notre problématique, nous avons choisi d'interroger dans un premier temps les concepteurs et décideurs du projet, autrement dit les personnes qui ont mis en place ou exécuté les outils de participation de la population. Nous aurons, par ces entretiens, leur vision des choses à propos des outils de participation mis en place sur l'île, et plus précisément leur avis sur la participation et l'appropriation de nos trois terrains d'étude.

Afin d'avoir une vision globale du projet, de faire l'état des lieux des outils de participation, nous avons dans un premier temps interrogé Lénéïc Le Bars, responsable communication et concertation du projet île de Nantes à la SAMOA.

Maëlick Khouri, chef de projets à Nantes Métropole, a lancé la démarche de diagnostic d'usages du jardin des fonderies, suite aux différents témoignages signalant les disfonctionnements de l'espace. Il nous a fait part des résultats du diagnostic obtenus par Alice Le Rendu, stagiaire.

Jean-François Cesbron, responsable du service des espaces verts de la ville de Nantes nous a donné des informations concernant la mise en place du jardin des fonderies, et du square de l'île Mabon. En lien direct avec la maîtrise d'œuvre, il nous a également donné son ressenti sur la mise en place des espaces publics sur l'île.

Dans un second temps, nous avons interrogé les destinataires du projet ayant participé ou non aux démarches de participation. Nous souhaitons ici, à travers ces entretiens avoir leur ressenti sur l'intégration des habitants dans la démarche du projet. Ainsi, nous pourrions mettre en lien ces informations avec celles recueillies auprès des concepteurs. Nous souhaitons ici avoir une vision générale des outils mis en place et de leur réception auprès de la population, et ne souhaitons pas interroger un grand nombre de personnes et traiter de manière statistiques les informations. C'est pourquoi nous avons choisi d'interroger des habitants impliqués dans la vie du quartier et informés des différentes étapes du projet, ils pourront alors avoir une vision critique et intéressante du projet et de ses outils de participation. Ils pourront également évoquer leurs pratiques de l'espace concernant nos trois terrains d'étude. Ces témoignages viendront compléter nos observations.

Anne Legal, directrice de l'équipement de l'agence ACCOORD Nantes (coordination des activités socioculturelles de la ville, secteur île de Nantes) et responsable de la maison de quartier de l'île, participe également à l'organisation du festival l'île était une fois et a suivi le projet de l'île de Nantes à travers son travail mais également en récoltant les témoignages des habitants du quartier. Elle nous a donné son point de vue sur l'intégration des habitants dans la démarche projet et sur la réception du projet par la population.

Marcel Baron, habitant engagé du quartier, a participé au CCQ, au marché de définition, aux nouveaux conseils de quartier et également à l'atelier participatif portant sur les déplacements doux. A travers ces expériences, nous avons pu avoir un aperçu des différents outils de participation mis en place dans le cadre du projet urbain, et avoir son ressenti à ce sujet.

Jean Relet, ancien travailleur des chantiers navals de l'île fait partie aujourd'hui de l'association la navale qui veille à préserver la mémoire des chantiers et à valoriser le patrimoine industriel de l'île. Il a participé de manière active aux réunions publiques faites lors du marché de définition, et suit au quotidien le projet urbain de l'île de Nantes.

Guillaume JOUY ancien habitant et animateur du centre animation ACCOORD Beaulieu a monté avec les jeunes du quartier le projet du city stade Beaulieu. Il nous a donc renseigné sur les étapes de ce projet, les échanges qu'il y a pu avoir entre élus, maîtrise d'œuvre et habitants. Il travaille au quotidien dans le quartier de l'île de Nantes, il nous a donc également donné son avis et son témoignage sur les pratiques de nos différents terrains d'étude.

Pierre-François Lebrun, cinéaste, a réalisé le film « la ville, me fleuve et l'architecte » (2000) qui retrace la période du marché de définition. Il a suivi et observé à travers son objectif le projet urbain depuis ses débuts, et projette de faire un second film, « dix ans après ». Il n'est pas habitant, et ne participe pas directement au projet, son point de vue

est donc particulièrement intéressant car il nous permet d'avoir un regard extérieur objectif sur le projet et ses jeux d'acteurs.

Nous avons également choisi d'interroger les conseillers de quartier du secteur île de Nantes. Ancrés dans le territoire, et situés au cœur de notre problématique, ils représentent dans le cadre de notre recherche des personnes ressources importantes. En effet, ils participent activement aux outils de participation habitante mis en place pour le projet, reçoivent les commentaires et avis des habitants et sont en lien quasi permanent avec la SAMOA et Nantes Métropole. Connaissant bien le territoire de l'île de Nantes, ils nous permettent également d'avoir une première idée de l'appropriation de nos terrains d'étude.

Patrick Bertu, conseiller du quartier île de Nantes jusqu'en 2010, a suivi et a participé à tous les outils de participation habitante mis en place par la ville de Nantes dans un premier temps et par la SAMOA (depuis sa création en 2003). Il nous permet de faire une comparaison de ces outils, de nous renseigner sur leur réception par les habitants, et d'avoir, maintenant qu'il n'est plus conseiller de quartier, un certain recul sur cette période. Il nous a également donné son avis sur chacun de nos terrains d'étude, sur leur participation et appropriation respectives.

Laurence Crochet, conseillère du quartier île de Nantes depuis 2010 organise et coordonne les conseils de quartier et les ateliers participatifs. Elle nous a donné son point de vue sur le projet, sur ses outils de participation habitante et sur nos différents terrains d'étude.

Les différents entretiens avec les concepteurs, les destinataires et les conseillers de quartier nous ont permis d'avoir de nombreuses informations au sujet du projet urbain, de ses outils de participation et de leur réception. Nous avons également eu, à travers leurs récits, des premières pistes concernant l'appropriation de nos trois terrains d'étude, qui viendront compléter notre travail d'observation.

NOM	FONCTION	ENTRETIEN	THEMES ABORDES
Lénaïc LEBARS	Responsable communication SAMOA	De visu	Projet île de Nantes (IdN), participation habitante
Marcel BARON	Habitant	De visu	Projet IdN, participation, CCQ, ateliers participatifs
Anne LEGAL	Coordinatrice maison de quartier île de Nantes - ACCOORD	De visu	Projet IdN, participaton, appropriation, City stade Beaulieu
Pierre-François LEBRUN	Réalisateur	De visu	Projet IdN, marché de définition, CCQ, participation ...
Jean RELET	Ancien ouvrier des chantiers navales, responsable association « la navale »	De visu	Projet IdN, marché de définition, CCQ, participation ...
Laurence CROCHET	Conseiller de quartier secteur ile de Nantes depuis 2010	De visu	Projet IdN, Conseils de quartier, ateliers participa
Guillaume JOUY	Animateur ACCOORD	De visu	City stade Beaulieu
Patrick BERTU	Conseiller de quartier Ile de Nantes avant 2010	De visu	Projet IdN, CCQ, Square de l'île Mabon, jardin des fonderies
Maelick KHOURI	Nantes Métropole A l'initiative de l'étude sur les pratiques du Jardin des fonderies	Téléphonique	Jardin des fonderies
Jean-François CESBRON	Responsable services espaces verts, ville de Nantes	Téléphonique	Square de l'île Mabon, jardin des fonderies

Tableau 2 : Personnes interrogées dans le cadre de notre vérification empirique

Réalisation : Anne Cabaret

En plus de ces entretiens, nous avons également participé à deux ateliers participatifs, organisés en parallèle des conseils de quartier. Ces ateliers nous ont permis d'avoir une meilleure connaissance du projet ainsi que de ses outils de participation.

Le premier s'intégrait à la thématique « dynamique et identité de quartier ». Animé par Laurence Crochet, il regroupait une dizaine d'habitants de l'île, tous volontaires à la démarche. La séance à laquelle nous avons assisté était centrée sur la présentation de Françoise Lelièvre, historienne et chercheuse au service de l'inventaire général de la région Pays-de-la-Loire, spécialiste de la ville de Nantes. Il s'agissait de comprendre l'évolution dans le temps du territoire insulaire et de comprendre comment s'étaient formés les différents quartiers de l'île.

Le second s'intégrait à la thématique « déplacements doux » et était animé par un second conseiller de quartier, Xavier Picquart, accompagné d'Emilie Jeannot, responsable transport et déplacements doux de la SAMOA. Cet atelier était particulièrement intéressant car il était porté sur la présentation du diagnostic

déplacements doux fait par les habitants auprès de Marcel Smets et Anne Mie Depuydt (Agence UAPS), nouvelle maîtrise d'œuvre remplaçant Alexandre Chemetoff à la tête du projet. Nous avons pu observer directement comment étaient mis en œuvre les échanges entre habitants, SAMOA et maîtrise d'œuvre lors de ces ateliers participatifs.

2.2.Observations

- **Pourquoi l'observation ?**

Les observations in situ des terrains d'étude vont essentiellement nous permettre de vérifier les discours des personnes interrogées à propos uniquement de l'appropriation (étant entendu que la participation des habitants au projet ne puisse s'observer sur le terrain). Dans notre cas, nous ne pouvons pas juger de l'appropriation d'un espace sans passer par l'observation. Aussi, c'est par ces observations que nous pourrions décrire les pratiques de nos différents terrains d'étude, et dire si elles correspondent ou non à celles prévues par les concepteurs/décideurs du projet.

- **Comment observer ?**

Des observations seront alors faites pour chaque terrain d'étude à différentes heures de la journée, et à différents moments de la semaine durant une semaine, hors vacances scolaires. Ces observations seront pour notre recherche centrées sur les pratiques de l'espace, nous cherchons avant tout à décrire les différents types de pratiques, et à les confronter par la suite avec celles souhaitées au départ par le concepteur lors du dessin de ces espaces.

Pour le terrain N°2 (jardins des fonderies) un complément des observations sera apporté par le diagnostic d'usages réalisé par Nantes Métropole (Alice Le Rendu, stagiaire).

3. Fiche terrain N°1 : City stade Beaulieu

4. Fiche terrain N°2 : Jardin des fonderies

5. Fiche terrain N°3 : Square de l'île Mabon

6. Bilan général de la vérification empirique

Notre vérification empirique met en évidence la relation qu'il peut exister entre participation habitante et appropriation de l'espace. Nous arrivons finalement, à travers ces exemples de terrains d'étude à affirmer notre hypothèse principale qui est : « Le degré d'implication des destinataires dans la phase de conception d'un projet urbain a un impact sur l'appropriation de l'espace. ». En effet, dans le cas d'étude où il y a eu participation et implication forte des destinataires dans le processus de conception du projet (terrain d'étude N°1), l'appropriation souhaitée par les concepteurs est observée en réalité, et est même « doublée » d'un autre type d'appropriation. Dans notre second terrain d'étude, le jardin des fonderies, où aucune participation n'a été mise en place, l'espace est approprié, mais pas par le public et les pratiques visées par le concepteur. Nous pouvons penser que dans ce cas, s'il y avait eu un dialogue entre habitants et concepteurs, certains éléments du jardin auraient été modifiés : par exemple faire en sorte que le jardin ne permette pas la pratique du skate, ou au contraire, le transformer en skate park avec du mobilier urbain adapté à cette pratique. Dans le troisième exemple, le square de l'île Mabon, la relation entre participation et appropriation est linéaire : il n'y a pas eu de participation, et aucune appropriation n'est constatée, même après plusieurs années. Dans ce sens, et en liaison avec notre second terrain d'étude, nous pouvons affirmer notre première sous hypothèse qui est : « L'écart entre l'appropriation souhaitée par le concepteur et l'appropriation réelle d'un espace par les habitants est fonction du degré d'implication de ces derniers dans la conception d'un projet urbain. ». En effet, dans nos trois terrains d'étude, nous voyons que lorsqu'il y a eu consultation et échange entre destinataires et décideurs/concepteurs qui traduit un degré d'implication des habitants important, le degré d'appropriation est fort. A l'opposé, lorsqu'il n'y a eu aucun échange, l'appropriation est inexistante ou détournée. A partir de ces résultats, nous pouvons donc penser que « La logique de coproduction du projet urbain est un levier possible pour une meilleure appropriation de l'espace. » et supposer que lorsqu'il a eu une réelle coopération entre concepteurs et destinataires dans la conception d'un espace, comme dans le terrain N°1, il est alors plus facile pour les destinataires de se l'approprier, car ils l'auront construit en fonction de leurs envies et de leurs besoins.

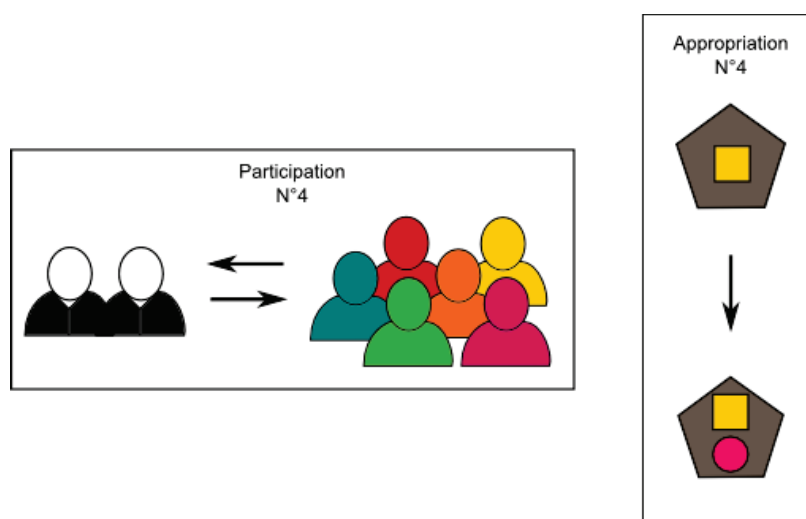


Schéma 11: Relation participation/appropriation Terrain N°1
Réalisation : Anne Cabaret

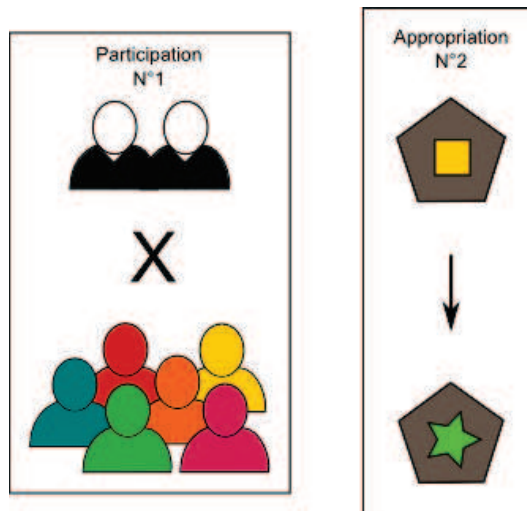


Schéma 12: Relation participation/appropriation Terrain N°2
Réalisation : Anne Cabaret

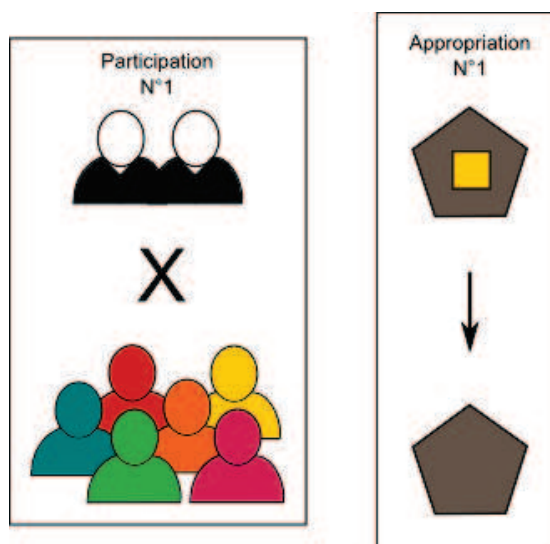


Schéma 13: Relation participation/appropriation Terrain N°3
Réalisation : Anne Cabaret

CONCLUSION

Le projet urbain, issu de la planification dite stratégique propose une nouvelle vision de l'urbanisme, en opposition au plan et à la planification traditionnelle. Evolutif et localisé, ce nouvel outil permet d'aménager le territoire, de permettre son développement tout en préservant son identité et en prenant en compte sa population. En effet, une des caractéristiques fortes du projet est sa logique ascendante : il part d'un espace, de ses habitants pour aboutir à son aménagement localisé et intégré.

Nous avons centré notre recherche sur le caractère participatif du projet urbain, questionnant l'intégration des destinataires dans le processus de conception du projet urbain, aux côtés des acteurs traditionnels de l'urbanisme en posant la question suivante : « Existe-t-il un lien entre appropriation d'un espace et l'intégration de la population en tant que nouvel acteur dans le processus de conception du projet urbain ? ». L'appropriation étant considérée ici comme une résultante possible de la participation habitante. Nous posons alors comme hypothèse principale : « Le degré d'implication des destinataires dans la phase de conception d'un projet urbain a un impact sur l'appropriation de l'espace. », en partant de l'idée que si les habitants participaient à la conception d'un espace, il leur serait plus facile, par la suite, de se l'approprier. Nous arrivons ainsi aux deux sous-hypothèses suivantes : « L'écart entre l'appropriation souhaitée par le concepteur et l'appropriation réelle d'un espace par les habitants est fonction du degré d'implication de ces derniers dans la conception d'un projet urbain. » et « La logique de coproduction du projet urbain est un levier possible pour une meilleure appropriation de l'espace. ».

Afin de mieux appréhender la mise en pratique des notions présentées, nous avons choisi d'illustrer notre recherche à travers le projet urbain de l'île de Nantes qui expérimente différents outils de participation habitante plus ou moins efficaces.

Notre vérification empirique, à travers l'analyse de trois espaces publics intégrés au projet nantais nous a permis d'affirmer nos différentes hypothèses et de montrer que l'intégration des destinataires au processus de conception était un levier possible pour aboutir à une meilleure appropriation de l'espace. En effet, notre premier terrain d'étude, le city stade situé à l'est du projet de l'île de Nantes, a été pensé, conçu avec ses destinataires, et bénéficie aujourd'hui d'une « bonne » appropriation. A l'opposée, notre troisième terrain d'étude, le square de l'île Mabon qui n'a été sujet à aucune forme de concertation (notamment à cause de l'absence d'habitants sur cette zone à l'époque du projet), n'est pas pratiqué et reste non approprié par les habitants du quartier.

L'objectif serait donc d'appliquer ce type de démarche à un plus grand nombre de projets et de favoriser la participation habitante. Pour cela, nous avons pu voir que de nombreux outils existent, mais restent bien souvent sous-exploités : la participation habitante est une démarche chronophage qui décourage bien des concepteurs et décideurs, qui, par soucis d'efficacité et de rapidité, limitent cette étape du projet urbain à son minimum légal (enquête et réunion publiques).

Certains outils, mis en place dans le cadre du « dialogue citoyen » pourraient être intégrés et adaptés à la démarche du projet urbain. Par exemple, le principe des ateliers participatifs, récemment mis en place à Nantes correspondrait à une forme efficace de collaboration entre acteurs traditionnels et destinataires. Ces petits groupes de travail seraient force de propositions et permettrait les échanges réguliers et constructifs entre maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et habitants. Dans cette optique, la nouvelle maîtrise d'œuvre du projet de l'île de Nantes, représentée par Marcel Smets depuis un peu plus d'un an, semble volontaire pour aller vers ce genre de démarche.

Le projet de l'île ne Nantes pose cependant une question importante sur la pratique de cet urbanisme participatif : comment aboutir à un projet urbain partagé sur un territoire en friche, sans habitants au préalable ? La encore, il faudra trouver des formes de participation qui puissent être adaptables à ces situations, et intégrer des habitants proches de l'espace à aménager ou bien mettre en place des espaces publics temporaires qui seront conçus et finalisés lorsque les habitants auront emménagés.

Cette recherche fait donc le constat d'un urbanisme en cours de changement, qui se tourne peu à peu vers une manière de faire la ville, avec ses habitants. Suivant cette idée, et constatant la faible mise en pratique effective de ces outils, il serait alors intéressant de réfléchir à de nouvelles formes de participation, efficaces, traduisant une réelle intégration de la population, et adaptées aux exigences des projets.

Cette recherche s'est centrée sur le projet urbain et la participation habitante, utilisant l'appropriation comme simple outil d'évaluation. Il serait intéressant d'approfondir ces notions, et d'affiner nos résultats en détaillant les différents degrés d'appropriation d'un espace par les individus. Nous pourrions alors différencier l'appartenance, l'attachement et l'ancrage au lieu, et les mettre en relation avec les degrés de participation habitante.

BIBLIOGRAPHIE

BAILLEUL H. (2009), *Communication et projets urbains. Enjeux et modalités de la communication entre acteurs du projet et habitants*, Thèse de Doctorat en Aménagement de l'espace et urbanisme, Tours, Université François Rabelais, 589 p.

CHEMETOFF A. (2010), *Le plan guide (suites)*, Archibooks, Paris, 103p.

CHEMETOFF A, BERTHOMIEU J.-L. (1999), *L'île de Nantes, le plan guide en projet*, Nantes: Memo, 95 p.

COSTES L. (2008), *L'appropriation des espaces publics par les usagers, Appropriable/approprié : quelles relations pour un espace public urbain ?*, Projet de fin d'études, aménagement du territoire, Tours, Université François Rabelais, 82p.

DE GRAVELAINE F. (2010), *Place publique : Le temps du projet*, Samoa, 79p.

DE GRAVELAINE F. (2009), *Place publique : La Loire au centre*, Samoa, 63p.

DE GRAVELAINE F. (2009), *Place publique : La mutation d'une île*, Samoa, 63p.

DEVISME L. (2007), *Gouvernement par les instruments. Première approche : les épreuves urbanistiques du plan guide*, <http://www.popsu.archi.fr/>

DEVISME L. (2009), *Nantes : petite et grande fabrique urbaine*, Parenthèses, Marseille, 267 p.

DONZELOT J. et EPSTEIN, R. (2006), « Démocratie et participation : l'exemple de la rénovation urbaine », *Esprit*, 326, pp. 5-34

GUERIN-PACE, F. (2006), *Le quartier entre appartenance et attachement : une échelle identitaire ?*, In AUTHIER, J.Y. BACQUE, M.H. et GUERIN-PACE F. (eds), *Le quartier : enjeux scientifiques, actions politiques et pratiques sociales*, La Découverte, Paris, pp. 151-162

INGALLINA P. (2008), *Le projet urbain*, 3ème édition, Que sais-je ?, Presses Universitaires de France, 126 p

LEVY J., LUSSAULY M.(2003), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 1033 p.

LUSSAUT M., PAQUOT T., YOUNES C. (2007), *Habiter, le propre de l'humain, villes, territoires et philosophie*, La découverte, Paris, 379 p.

MARTIN J-Y. (2006), *Une géographie critique de l'espace du quotidien, l'actualité mondialisée de la pensée spatiale d'Henri Lefebvre*, <http://www.jy-martin.fr/>

MERLIN P., CHOAY F ([1988] 1996), *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, Presses Universitaires de France, 863 p.

PINSON, D. (2000), *Les principes du projet urbain*, <http://d.pinson.urb.pagesperso-orange.fr/>

SERFATY-GARZON P. (2003), "L'Appropriation" in *Dictionnaire de l'habitat et du logement*, Éditions Armand Colin, pp. 27-30

SEGAUD M, BRUN J., DRIANT J-C., (2002), *Dictionnaire de l'habitat et du logement*, Paris, Editions Armand Colin, 451p

THOMASSIAN M. (2009), *Pratiques de la négociation dans les projets urbains ou la « fabrique » de décisions concertées en vue de réduire le risque d'inacceptabilité sociale*, *Négociation* 2009/1, N°11, p. 185-198

TOUSSAINT J-Y, ZIMMERMANN M. (1998), *Projet urbain, ménager les gens, aménager la ville*, P. Mardaga, 201 p.

VERDEIL E. (2008), *Nora Semmoud, La réception sociale de l'urbanisme*, *Géocarrefour*, Vol. 83/1

VERDIER P. (2009), *Le projet urbain participatif, apprendre à faire la ville avec ses habitants*, Gap, Yves Michel, 264p.

VESCHAMBRE V. (2002) *La notion d'appropriation* in Segaud (M.), Brun (J.), Driant (J.-C.), 2002. – *Dictionnaire de l'habitat et du logement*, Paris, A.Colin, 480 p. et dans Lévy (J.), Lussault (M.) (dir.), 2003. – *Dictionnaire de la géographie*, Paris, Belin, 1034 p.

Film

LEBRUN P.-F. (2000), *La ville, le fleuve et l'architecte*, 60 min,

Site internet :

<http://www.vie-publique.fr/>

<http://www.iledenantes.com/fr/>

<http://www.samoa-nantes.fr/>

TABLE DES ILLUSTRATIONS

1. Schémas

Schéma 1 : Le projet urbain global.....	15
Schéma 2 : L'emboîtement des activités de planification	15
Schéma 3 : Projet urbain de l'île de Nantes : emboîtement des échelles	16
Schéma 4 : Les étapes du projet urbain partagé	19
Schéma 5 : Echelle de la participation (selon Arnstein, 1969).....	30
Schéma 6: Concertation, logique de coproduction et outils de négociation.....	33
Schéma 7: Schéma des différents types de participation habitante	38
Schéma 8 : Schéma des différents niveaux d'appropriation d'un espace	40
Schéma 9 : Relation entre participation et appropriation	42
Schéma 10 : Méthodologie de la vérification empirique.....	46
Schéma 11: Relation participation/appropriation Terrain N°1	58
Schéma 12: Relation participation/appropriation Terrain N°2.....	59
Schéma 13: Relation participation/appropriation Terrain N°3.....	59

2. Cartes

Carte 1 : Localisation de Nantes.....	23
Carte 2 : Localisation de l'île de Nantes	23
Carte 3 : Les quartiers de l'île de Nantes	24
Carte 4 : Localisation des terrains d'étude	43

3. Figures

Figure 1 : Le plan guide en 2003	25
Figure 2 : Le plan guide en 2008.....	25
Figure 3: Quadrillage du plan guide en secteurs	26

4. Tableaux

Tableau 1 : Les cinq étapes du projet urbain participatif	21
Tableau 2 : Personnes interrogées dans le cadre de notre vérification empirique.....	50

TABLE DES MATIERES

Remerciements.....	4
Sommaire	5
Préambule	6
Introduction	7

PARTIE 1 : Cadre théorique de la recherche :Le projet urbain aujourd’hui : évolution, caractéristiques et définitions

9

1. Du plan d’aménagement ...Au projet urbain	10
1.1. Des origines à la reconstruction d’après-guerre	10
1.2. Explosion urbaine et aménagement de masse (années 1950-1970).....	11
1.3. Décentralisation et apparition de la planification stratégique (années 1980) ..	11
1.4. Vision globale de l’urbanisme et projet urbain (années 2000)	12
2. Quelle échelle pour le projet urbain ?	14
2.1. Le projet urbain, entre local et global.....	14
2.2. Emboitement des activités de planification.....	15
3. Caractéristiques du projet urbain.....	17
3.1. Caractéristique n°1 : Le projet urbain est évolutif et porte sur le temps long	17
3.2. Caractéristique n°2 : Le projet urbain intègre plusieurs échelles	17
3.3. Caractéristique n°3 : Le projet urbain est unique et local dans un monde globalisé.....	18
3.4. Caractéristique n°4 : Le projet urbain absorbe et traduit les aspirations des habitants.....	18
3.5. Caractéristique n°5 : Le projet urbain est fonctionnel, durable est faisable ..	19
4. Le projet urbain dans le temps : association des dimensions sociales et spatiales à chaque étape	20
5. Le plan guide, matrice-outil évolutive du projet urbain de l’ile de Nantes	23
6. Conclusion : Le projet urbain, un outil flexible et évolutif aux multiples acteurs	27

PARTIE 2 : Mise en problématique de la recherche : Participation habitante dans le projet urbain et appropriation de l’espace.....

28

1. La participation habitante, une étape-clé du processus de conception du projet urbain	29
1.1. Une graduation possible de l’intégration des habitants dans les processus de décision : l’échelle de la participation de Sherry Arnstein	29
1.2. Concertation, logique de coproduction et négociation	31
1.2.1. La concertation.....	31
1.2.2. Les outils de la concertation : la logique de coproduction et les différents types de négociation.....	32

1.3.	Quel(s) type(s) de concertation pour le projet urbain de l'île de Nantes ?	33
1.3.1.	Marché de définition et réunions publiques	34
1.3.2.	Le plan guide	34
1.3.3.	Comité Consultatif de Quartier (CCQ), conseil de quartier et ateliers participatifs	34
1.3.4.	Concertation ponctuelle.....	35
1.3.5.	Evènementiel	35
1.3.6.	Hangar 32 : le lieu d'exposition du projet	36
1.3.7.	Ile de Nantes et concertation : de nombreux outils pour une participation habitante mitigée	36
1.4.	Définition de critères d'évaluation et grille d'analyse de nos terrains d'étude	37
2.	Appropriation de l'espace : une résultante logique de la participation habitante ? ...	39
3.	Annnonce de la problématique et hypothèse	41
4.	Justification des terrains d'études : un projet urbain, trois terrains d'étude	42

PARTIE 3 : Vérification empirique de la recherche: Projet de l'île de Nantes : quelle participation habitante pour quelle appropriation de l'espace ? .44

1.	Méthodologie	45
2.	Techniques d'enquête utilisées : l'entretien et l'observation	47
2.1.	Entretien	47
	• Pourquoi l'entretien ?	47
	• Comment interroger ?	47
	• Qui interroger ?	47
2.2.	Observations	51
	• Pourquoi l'observation ?	51
	• Comment observer ?	51
3.	Fiche terrain N°1 : City stade Beaulieu	52
4.	Fiche terrain N°2 : Jardin des fonderies	54
5.	Fiche terrain N°3 : Square de l'île Mabon	56
6.	Bilan général de la vérification empirique	58

Conclusion.....60

Bibliographie.....62

Table des illustrations 64

1.	Schémas.....	64
2.	Cartes	64
3.	Figures	64
4.	Tableaux	65

Table des matières 66



Terrain 1 - City stade Beaulieu

1 - Présentation du terrain d'étude

Localisation du terrain d'étude:

Point est de l'île, quartier Beaulieu, Boulevard Alexandre Millerand proche de la place de la Galame (place centrale du quartier Beaulieu où se situe la mairie annexe de Beaulieu)

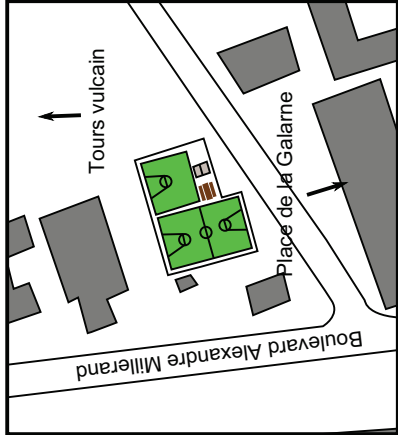
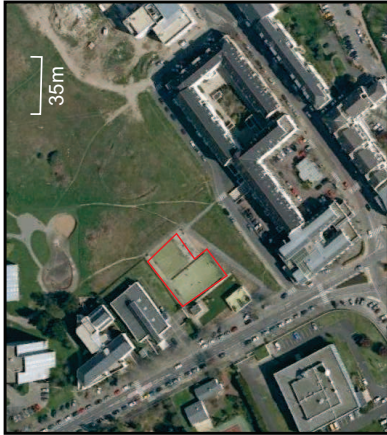
Date du projet : 2000

Date de mise en place/réalisation : 2001

Surface approximative de l'espace : 1300 m²

Composition de l'espace :

un terrain de hand (« city stade »), un demi terrain de basket, une table de ping-pong, un espace détente (table et bancs).



2 - Participation

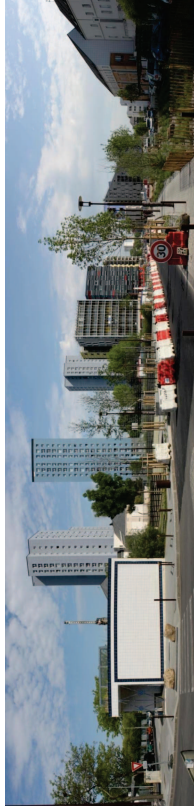
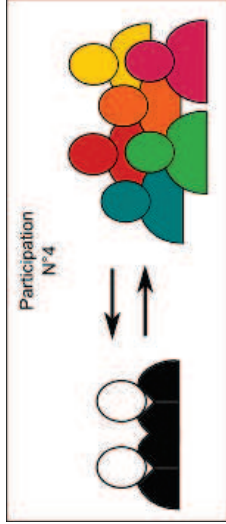
La réalisation de cet espace est le résultat d'une demande faite par les habitants suite à une situation critique du quartier. En effet, les adolescents du quartier n'ayant pas de lieu adapté pour pratiquer le sport (en dehors du site du CRAPA, situé plus loin des habitations et peu fourni en termes d'équipements sportifs), ils perturbent les habitants du quartier en jouant dans les cours d'immeubles.

Une demande de leur part est alors faite auprès du responsable « groupe jeune 12/17 ans » de l'époque, Guillaume Joly, pour tenter d'obtenir un équipement sportif de loisirs adapté à leurs besoins et judicieusement localisé dans le quartier est de l'île. Pour appuyer leur demande, ils décident de mettre en place une pétition destinée à l'ensemble des habitants du quartier qui aboutira à plus de 800 signatures en faveur de la mise en place de ces équipements (pour le bien des jeunes et la tranquillité des riverains). Cette pétition ainsi qu'un argumentaire préparé par les jeunes et l'animateur du centre d'animation ACCOORD Beaulieu sont ensuite présentés à l'élu du quartier Alain Robert seulement trois mois après le début de cette démarche. Il décide de faire suivre le projet auprès du maire de Nantes Jean-Marc Ayrault. Le projet suit son cours, est présenté au conseil municipal, où le groupe de jeunes est d'ailleurs invité, dans une démarche d'éducation à la citoyenneté. Sa réalisation et les budgets nécessaires sont votés peu de temps après.

Les plans du projet sont ensuite présentés et discutés entre décideurs, animateurs du centre ACCOORD Beaulieu et le groupe de jeunes à l'initiative du projet (les plans sont par exemple affichés en permanence dans les locaux de l'association).

L'ensemble de ces étapes jusqu'à la réalisation du terrain de loisirs se sont étalés sur une période très courte (deux ans), démontrant une réelle volonté politique d'agir pour les jeunes, pour le quartier et une réelle démarche de dialogue et d'échange entre décideurs et destinataires.

Selon nos critères d'évaluation établis dans la partie 2, nous pouvons qualifier la participation habitante de ce projet comme correspondant au



3 - Appropriation

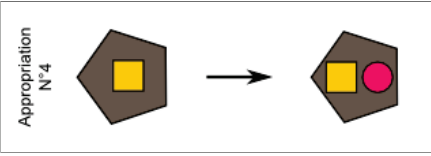
Une fois le city stade et l'espace de jeu mis en place, l'appropriation par les jeunes du quartier se fait automatiquement. Le terrain est en permanence utilisé, des tournois à l'initiative de jeunes sont organisés, etc. Le club animation ACCOORD Beaulieu n'intervenant pas sur l'utilisation et la réglementation de cet espace, l'appropriation des lieux se fait donc spontanément. Guillaume Joly nous précise également qu'un règlement implicite s'est mis en place entre les jeunes du quartier et qu'aucune dégradation ni usages inappropriés (squat) n'ont été constatés sur ce terrain. Il a été créé à l'initiative des jeunes et ces derniers veillent à son entretien. D'après les différents témoignages recueillis, cette appropriation intense s'est produite durant les trois années qui ont suivi la démarche de création du projet.

Lors de nos observations nous avons pu constater les pratiques de l'espace de jeux par des jeunes du quartier. Le terrain de sport est alors utilisé de façon régulière pour jouer au football ou à d'autres jeux et discuter, et ce de manière plus intensive le week-end, et les mercredis après-midi lorsque les enfants ne sont pas à l'école. Il reste entretenu et en bon état, nous ne constatons alors aucune dégradation majeure pouvant témoigner d'une pratique détournée ou inadaptée à l'espace de jeux.

Nous constatons cependant que la fréquentation du city stade reste faible comparée aux témoignages reçus à propos de son utilisation passée. Nous pouvons supposer, qu'une fois l'engouement de ce nouvel espace de jeu passé, et le départ de ses précurseurs, la fréquentation a pu progressivement diminuer. De plus, le terrain est actuellement encerclé par de nombreux travaux dus aux différents projets immobiliers situés à proximité de cet espace. Le bruit, les difficultés d'accessibilité et le manque de sécurité induits par ces travaux peuvent être des raisons de la baisse de fréquentation de l'espace de jeux.

Une fois les travaux terminés, nous pouvons supposer que la fréquentation du city stade sera plus importante.

Selon nos critères d'évaluation (cf), nous pouvons qualifier cette appropriation de niveau 4 «Double appropriation ». En plus de permettre aux jeunes du quartier la pratique du sport, cet espace s'est également transformé en lieu de vie, d'échange, et sert de lieu de rencontres sportives inter-quartier à l'initiative des jeunes.





Terrain 3 - Square de l'île Mabon

1 - Présentation du terrain d'étude

Localisation du terrain d'étude

Centre de l'île de Nantes, entre la rue Louis Joxe et le boulevard Vincent Gâche

Type d'espace: Espace public

Date du projet : 2007

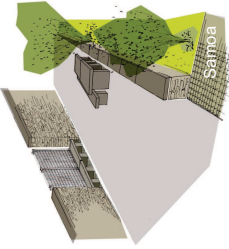
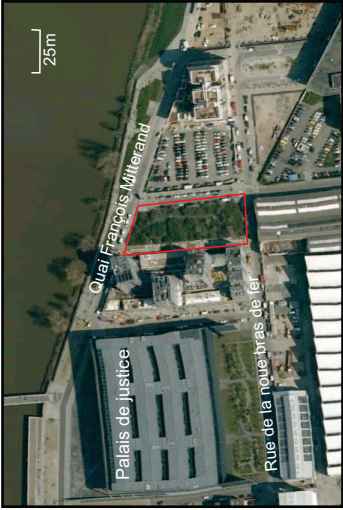
Livraison/fin de la réalisation : 2009

Surface approximative: 2,6 ha

Maîtrise d'ouvrage : SAMOA

Architecte / Maître d'œuvre : Atelier de l'île de Nantes, SEVE

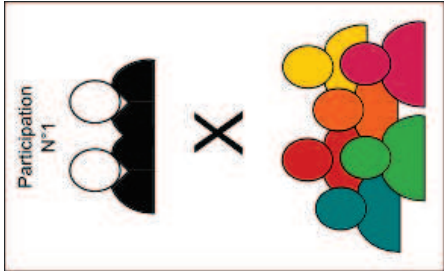
Composition de l'espace : espace naturel en friche, bancs, table de ping pong



2 - Participation

Aucune participation habitante n'a été mise en place pour cet espace. La zone de l'aménagement n'étant pas habitée avant la mise en place du projet urbain de l'île de Nantes, l'atelier de l'île de Nantes, sous la direction d'Alexandre Chemetoff et la SAMOA n'ont pas lancé de démarche particulière de concertation ou de participation des habitants.

D'après nos critères d'évaluation, nous pouvons lier cette participation habitante au niveau 1 : « pas de participation ». En effet, aucun échange ne s'est produit dans le processus de conception et de mise en place du square.

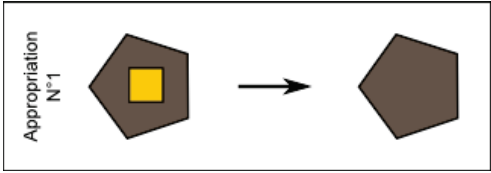


3 - Appropriation

A partir de nos observations, et des divers entretiens effectués, nous avons pu constater que le square de l'île mabon n'est que très peu pratiqué : quelques personnes viennent y déjeuner le midi (il est équipé de tables de pique-nique en béton), mais la grande partie du square, celle de l'invasion végétale » reste déserte en journée. La table de ping pong installée dans le square n'est pas du tout utilisée. Il y aurait même des activités illicites qui se passeraient en soirée et dans la nuit dans cette partie « en friche ». Etant donnée la végétation débordante et qui semble incontrôlée, cet espace, envahi par les insectes aux beaux jours n'inspire pas la détente ni la sécurité.

Une des raisons de cette faible appropriation pourrait être le fait que le jardin parait fermé de l'extérieur : des barrières à ouverture par portes battantes sont installées autour du jardin, donnant l'impression d'un espace privé. Aussi, la partie en friche ne parait pas ouverte à la visite de l'extérieur, ça n'est qu'une fois passé la barrière que l'on comprend l'objectif pédagogique et botanique du square.

Selon nos critères d'évaluation, cette appropriation correspond au niveau 1 : « pas d'appropriation ». Ce square n'est que très peu pratiqué pour les raisons énoncées précédemment. Au départ destiné à un espace de détente, de pique nique et de découverte de la nature, l'endroit reste désert la plupart du temps.



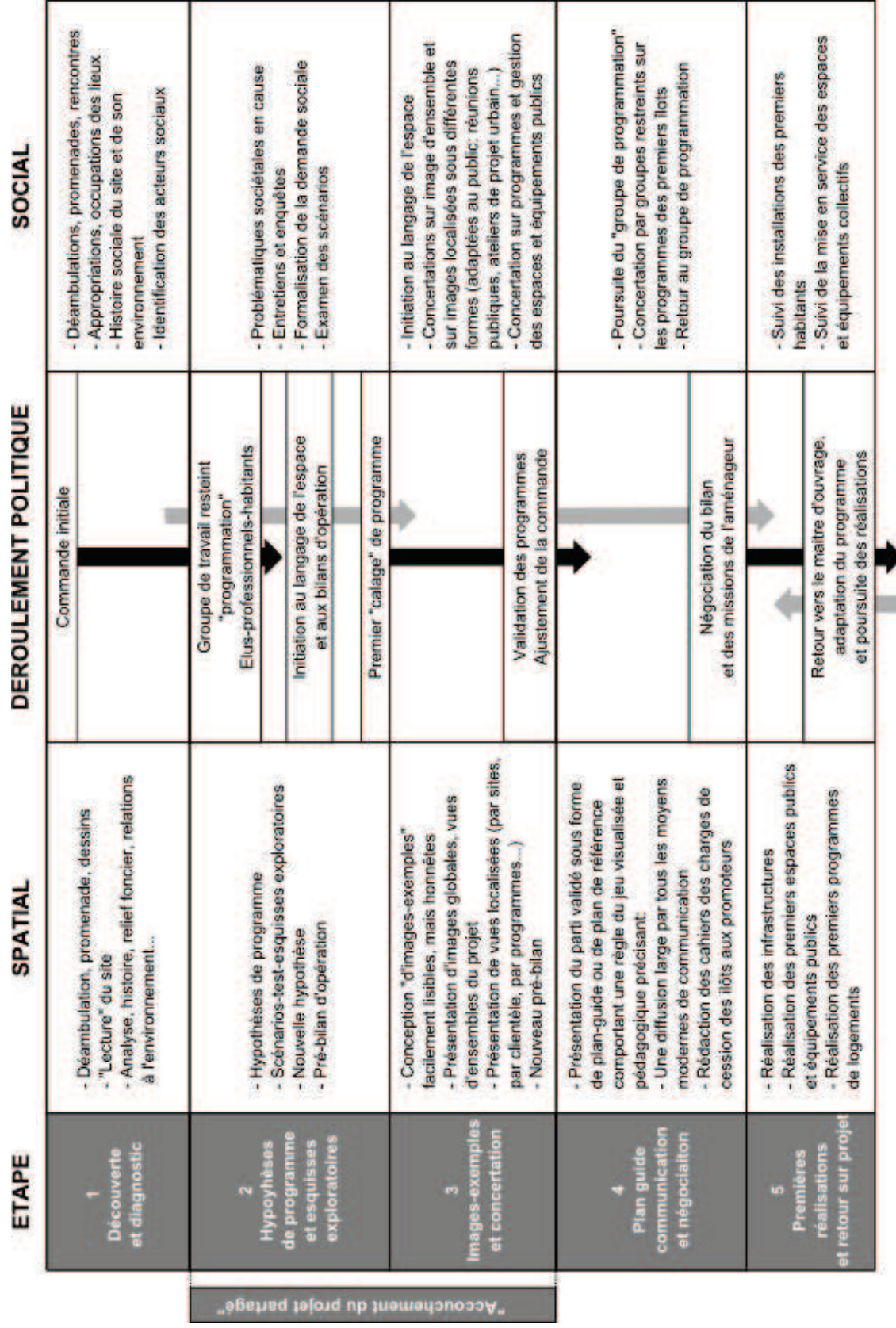


Tableau 1 : Les cinq étapes du projet urbain participatif
Source : Verdier, 2009, p179 - Réalisation : Anne Cabaret

CITERES
UMR 6173
Cités, Territoires,
Environnement et Sociétés

Equipe IPA-PE
Ingénierie du Projet
d'Aménagement, Paysage,
Environnement



Département Aménagement
35 allée Ferdinand de Lesseps
BP 30553
37205 TOURS cedex 3

Directeur de recherche :
AUDAS Nathalie

CABABRET Anne
Projet de Fin d'Etudes
DA5
2010-2011

Titre : L'approche participative du projet urbain : quel(s) impact(s) sur l'appropriation de l'espace?

Résumé :

Le projet urbain, nouvel outil de la planification urbaine, propose une nouvelle façon de faire la ville. Evolutif et localisé, il décrit un processus de développement, en opposition au plan d'aménagement figé et cadré de la planification traditionnelle. Une de ses caractéristiques fortes est sa logique ascendante, il part d'un territoire, de ses caractéristiques et de ses habitants pour aménager l'espace.

Ce travail de recherche est centré sur le caractère participatif du projet urbain, questionnant l'intégration des destinataires aux cotés des acteurs traditionnels dans le processus de conception du projet urbain et ses éventuels impacts sur l'appropriation de l'espace. L'appropriation étant considérée ici comme une résultante possible de la participation habitante : nous partons de l'idée que si les habitants contribuent à la conception d'un espace, il leur sera plus facile par la suite de se l'approprier.

Tout au long du développement de cette recherche, un parallèle sera fait entre notions théoriques et mise en pratique à travers le projet urbain de l'île de Nantes. Aussi, la vérification empirique de notre problématique sera faite à partir de trois espaces publics situés sur l'île et ayant eu des degrés de participation habitante différents. Nous tenterons alors de mettre en lien ces degrés de participation avec les degrés d'appropriation évalués à partir de notre grille d'analyse.

Mots clés +mots géographiques : projet urbain, appropriation, participation, concertation, coproduction, Ile de Nantes, Nantes, Loire Atlantique, 44, Pays de la Loire